



e-Foot Officiel 94

SOMMAIRE

Communiqués

- INFOS + Fair-Play **
- Montées/Descentes 25/26 **
- Infos Ligue **
- Challenge Dynamique **
- Parienté Avocats **
- Informations Sanctions **
- Inscription Bénévole

Procès-verbaux

- Commissions
- Comité de Direction (+ annexe) **
- Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes **
- Organisation des Championnats & Coupes **
- Calendriers

Annexes

- Location Véhicules

A Consulter sur Footclub



FERMETURE EXCEPTIONNELLE LE 14 JUILLET 2025



Egalement consultable sur notre site internet
<http://districtvaldemarne.fff.fr/documents/>

Retrouvez À l'intérieur du Journal les Montées & Descentes 2025/2026 Le Challenge Dynamique—Définitif Le Challenge du Fair Play—Définitif



Calendriers 2025 & 2026

Les Clubs qui ont des demandes spécifiques (alternances, composition de groupes, etc...) sont invités à nous adresser un mail avant le **06 Juillet 2025** en précisant leurs desideratas

ENGAGEMENTS COUPES 94 2025/2026

NOUVEAU !! adressés par mail & seront faits selon les règlements de chaque Coupes.

Les clubs ne voulant pas que leurs équipes participent à une ou plusieurs Coupes, sont priés de bien vouloir faire un mail de désistement à : secretariat@districtvaldemarne.fff.fr, avant le **1er septembre 2025**

Le montant total (engagements Coupes + Cotisation Obligatoire) sera débité de votre compte club **FIN OCTOBRE 2025**, après vérification des engagements).

ENGAGEMENTS COMPLEMENTAIRES « DERNIERES DIVISIONS », Terrains et dérogations horaires à nous transmettre par mail début septembre

IMPORTANT !! Prendre connaissance de la note « **INFORMATIONS 2025** »

LES CALENDRIERS OFFICIELS 2025/2026



Paraîtront dès le **Mercredi 23 Juillet 2025** Sur internet rubrique « **Championnat** »

2ème RELEVÉ DE LA SAISON 2024 / 2025

PROCEDURE POUR LES CLUBS : ACCES AU RELEVÉ N° 25
(Comptes arrêtés à la date du 20 mai 2025)

Sur le Site du DISTRICT DU VAL-DE-MARNE DE FOOTBALL, tout en bas cliquez sur :

1. FOOTCLUBS
2. ORGANISATION (dans le menu)
3. EDITIONS et EXTRACTION (puis cliquez sur le dernier relevé en choix FOOTBALL (8006) puis VALIDER
4. CLIQUEZ sur l'ICONE (en haut à gauche) : « TRAVAUX DEMANDES »
5. SELECTIONNEZ « RELEVÉ N° 25 » (pour imprimer le « coupon » à joi

DERNIER RAPPEL

Mode de règlement :

1. VIREMENT : sur compte BRED
 - IBAN : FR76 1010 7002 1600 9201 6078 906 Code BIC : BREDFRPPXXX (*)
2. CHEQUE : à l'ordre du District du Val de Marne de Football (*)
3. ESPÈCES : à nos guichets aux horaires d'ouverture

Lundi	Mardi	Mercredi - Jeudi	Vendredi
14H00 - 18H00	09H00 - 18H00	09h00 - 17h30	09h00 - 17h00

Fermeture à l'heure du déjeuner tous les jours de 13h00 à 13h45

(*) Ne pas oublier d'indiquer le n° d'affiliation du club + RELEVÉ N° 25 sur l'ordre de virement ou au dos du chèque.

Attention ! Votre règlement devra nous parvenir au plus tard le **VENDREDI 20 JUIN 2025**

Appel à CANDIDATURES

ASSEMBLEE GENERALE DU DISTRICT « 4 ou 11 Octobre 2025 »
Cahier des charges : 1 grande salle (250 places assises)
+ 1 Estrade + Hall d'accueil

Les Lettres de candidature sont à envoyer par courrier ou par mail à l'intention de Monsieur le Président du District du val de marne.



FERMETURES « CONGES ANNUELS »

Du Jeudi 24 Juillet 2025 à 12h00
Au Mercredi 20 Août 2025 à 09h00



Edition N° 723 du Jeudi 10 Juillet 2025

COMMUNIQUES

INFOS



Tous les **PROCES-VERBAUX** peuvent être consultés sur notre **SITE INTERNET**,
chaque jeudi après-midi : <https://districtvaldemarne.fff.fr>
***Documents & * Procès-Verbaux**

TROPHEES « CHAMPIONS »

Les Clubs détenteurs des Trophées CHAMPIONNATS 2023/2024 sont invités à les retourner au District avant le 25 Août 2025 :

U18	CHARENTON CAP
U14	VGA ST MAUR US
FUTSAL	HAY LES ROSES 94 FUTSAL
SENIORS FEM.	VITRY ES

LE DISTRICT DU VAL DE MARNE

Recrute pour la nouvelle saison 2024/2025 – *Bulletin d'inscription à l'intérieur du journal*

Vous êtes désireux de vous investir en tant que commissaire du District, vous souhaitez mettre vos compétences et votre expérience au service de l'intérêt général, vous avez de la disponibilité, n'hésitez pas à postuler pour intégrer, par exemple, l'une des commissions ci-dessous :

- Commission de Discipline (réunion hebdomadaire en soirée pour traiter les incidents disciplinaires)
 - Commission d'Appel Disciplinaire (réunion sur convocation en soirée pour traiter les incidents disciplinaires de seconde instance)
 - Commission des Statuts & Règlements (réunion en soirée pour traiter les dossiers réglementaires)
 - Commission d'Organisation des Compétitions (réunion hebdomadaire en après-midi pour assurer le suivi des compétitions)
- Pour toutes ces commissions, une maîtrise des outils informatiques est un plus.

Les candidatures sont à adresser par mail : secretariat@districtvaldemarne.fff.fr

Demande d'entente saison 2025/2026

Le District du Val de Marne de football demande de bien vouloir envoyer vos demandes d'ententes (article 11.7 du Règlement Sportif Général).

Attention, la procédure pour les demandes d'ententes doit passer par le footclub du club support.

Voir procédure ci-dessous:

Sur Footclubs cliquez dans le menu « organisation » puis « Vie du club ».



Sélectionnez « Entente » dans le type de demande, puis complétez le formulaire qui s'affiche :

- Choisir la saison
- Choisir l'équipe : seules les équipes préalablement engagées à partir de la catégorie U12 sont affichées (pour le foot d'animation, cliquez sur « créer une nouvelle équipe »).
- Choisir le(s) club(s) constituant l'entente
- Saisir le nom souhaité pour l'entente
- Choisir la(les) installation(s) attribuées par défaut ou pour les rencontres de l'entente

- Renseigner dans le motif le club conservant la place sportive à l'issue de la saison 2024/2025

Une fois la demande complétée et transmise, elle sera traitée puis validée par le comité directeur du District.

Veuillez en parallèle informer la direction par mail : secretariat@districtvaldemarne.fff.fr

Article 11 - Les Obligations

11.1 - Les équipes obligatoires pour les compétitions seniors du dimanche après-midi sont les suivantes :

- D1**
 - SENIORS :
 - Une deuxième équipe Senior disputant un championnat national, régional ou départemental qui s'inscrit dans la pyramide des compétitions masculines menant au plus haut niveau professionnel du football libre.
 - JEUNES FOOTBALL A 11 :
 - 3 équipes de jeunes de football à 11 dans les championnats nationaux, régionaux ou départementaux.
 - Etant précisé que ces 3 équipes doivent être :
 - De catégories différentes et prises parmi les U14, U15, U16, U17, U18, U19 et U20,
 - **Ne peuvent être des équipes féminines.**
 - FOOT A EFFECTIF REDUIT :
 - 2 équipes dans les criteriums régionaux ou départementaux (U11, U12 ou U13),
 - Obligation pour ces 2 équipes de participer à l'ensemble des manifestations inscrites au calendrier du District du Val de Marne de Football jusqu'à leur terme.
 - Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines.
 - D2**
 - SENIORS : 2 équipes
 - JEUNES :
 - 3 Équipes de jeunes dont 2 parmi (U14, U15, U16, U18)
 - Ou bien une équipe U20
 - Ou une équipe féminine U15F à 11.
 - Ou U18F à 11 qui peut remplacer la 3^{ème} équipe de jeunes.
 - Foot à effectif réduit :
 - 2 équipes (de U8 à U13)
 - Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines
 - Obligation pour les 2 équipes de participer à l'ensemble des manifestations inscrites au calendrier du District du Val de Marne de Football.
 - Attention les clubs accédant à la D2 sont tenus de respecter toutes les obligations ci-dessus dès la 1^{ère} saison.**
 - D3**
 - SENIORS : 1 équipe
 - Après deux saisons dans cette division, obligation d'une équipe de jeunes – Filles ou Garçons de U8 à U20.
 - D4**
 - SENIORS : 1 équipe
- Pas d'obligation.

FAIR PLAY 2024 /2025

-DEFINITIF -

DIVISION 2 A	POINTS	RETRAIT	DIVISION 3 A	POINTS	RETRAIT
COM ARCUEIL	42	2	BANN ZAMMI	18	
CRETEIL AC	50	3	BRY FC	22	
BOISSY FC	48	2	CAUDACIENNE ES	27	
CHEVILLY LARUE ELAN	50	3	CHARENTON CAP	17	
FONTENAY SOUS BOIS	32	1	LIMEIL BREVANNES AJ	12	+ 2

ASF LE PERREUX	58	3	PHARE ZARZISSION	24	
HAY LES ROSES CA	46	2	SANTENY SSL	29	
MAROLLES FC	36	1	VILLENEUVE AFC	18	
ORMESSON US	27		VITRY ES	30	1
THIAIS FC	39	1			
VILLENEUVE ABLON US	38	1			
VILLENEUVE AFC	46	2			
VITRY ES	57	3			
DIVISION 2 B	POINTS	RETRAIT	DIVISION 3 B	POINTS	RETRAIT
BONNEUIL CS	44	2	AS ZENAGA DE FIGUIG	15	+ 2
BRY FC	53	3	CRETEIL AC	26	
CHAMPIGNY FC	44	2	CACHAN COC	25	
GENTILLY AC	36	1	MOLDAVIE FC	24	
KREMLIN BICETRE CSA	49	2	VITRY FC 94 ACADEMIE	22	
LIMEIL BREVANNES AJ	40	2	ST MANDE FC	22	
NOGENT FC	39	1	IVRY US	17	
RUNGIS US	28		VAL DE FONTENAY	35	1
VGA ST MAUR	38	1	VALENTON FA	25	
SUCY FC	39	1			
VILLIERS ES	54	3			
VITRY CA	55	3			

Courriel de ES Vitry du 03/06/25

La commission prend note des remarques de ce club.

Installation de la FMI

Pour tous ceux qui ont une **nouvelle tablette et qui veulent installer la FMI**, celle-ci n'est plus disponible sur le Google Store il faut installer un fichier apk en le téléchargeant sur le lien :

https://app.lfpl.fr/fmi/Feuille_de_match_informatisee_3_9_0_0.apk

TUTO

<https://paris-idf.fff.fr/wp-content/uploads/sites/19/bsk-pdf-manager/4e852f487a0b1448fbd6d7d8cc4dc9a.pdf>

INFO CLUB

Un tuto pour vous guider sur les demandes de modifications de match dans Footclubs :

En cliquant sur le « ? » disponible en haut à droite de l'application « Compétitions » dans Footclubs

OU

Via cette URL : <https://hosted-product.app.smart-tribune.com/faq/private/fff//?tag=nouveau-module-competition-1179> clubs seront traités par le District du Val-de-Marne de FOOTBALL.

Traitement des e-mails qui doivent être « officiel »@lpiff.fr

Afin que nous puissions traiter ces derniers dans les meilleurs délais nous vous demandons de bien vouloir indiquer à chaque correspondance :

Le numéro du match / La catégorie / Le match / La date

Nom, Prénom et fonction du signataire du mail

-Eviter de mettre en copie le district si vous n'avez pas encore l'accord du club adverse (doublet des mails aux commissions)

-Indiquer la liste des matchs + arrêté municipal (lors de fermetures des terrains par les municipalités)

-De mettre plusieurs boîtes mails des services du District en copie

(exemple : cda+technique+formation...)

-De faire doublet pour les changements via Footclubs et trois mail du district

Modes d'envoi du courrier à la Commission du Football à Effectif Réduit

E-mail : cfaer94@gmail.com

Attestation D'affiliation

[Les clubs ont dorénavant la possibilité d'éditer une attestation d'affiliation à tout moment depuis FOOTCLUBS via le menu =](#)

« ORGANISATION / EDITIONS & EXTRACTIONS / ONGLET ATTESTATION AFFILIATION »

La Commission de Discipline

Rappelle aux joueurs-joueuses, éducateurs-éducatrices, dirigeants-dirigeantes et aux arbitres qu'ils doivent adresser dans un délai de 48 h suivant la rencontre un rapport circonstancié sur les motifs des expulsions ou sur les incidents.

Planning Des Parutions - Journal E-Foot 94 2024/2025

JUILLET	3	17	24 (Spécial Calendriers)		
---------	---	----	--------------------------	--	--

Avis aux Clubs

« Modification de l'article 14 des RSG dans un but de clarification »

14.11.1 – Dans le cas d'une division composée de plusieurs groupes et impliquant la notion de meilleur deuxième et suivant, si l'équipe classée meilleure deuxième ne peut pas ou ne veut pas monter, elle ne sera pas remplacée par celle classée troisième ou suivante de son groupe ; dans ce cas c'est l'équipe classée seconde meilleure deuxième qui accède à la division supérieure.

PortailClubs : Tout savoir pour s'inscrire

PortailClubs est un outil conçu par la Fédération Française de Football vous permettant de gérer de manière facilitée votre club. C'est un outil grâce auquel vous pourrez aisément naviguer entre tous les outils digitaux de la FFF (Footclubs / FAFA etc).

Sur PortailClubs, vous retrouverez des informations et documents qui correspondent à votre profil. Cet outil s'adresse à tous les dirigeant(e)s, éducateurs/éducatrices, arbitres et salarié(e)s de tous les clubs affiliés à la FFF.

Outil indispensable notamment pour les inscriptions aux formations.

Peut-on jouer avec une licence non validée ? OUI !

Une licence qui apparaît sur la tablette sous le statut de « Licence Non Validée » est une licence dont la demande a été saisie par le club, via Footclubs, mais que la ligue n'a pas encore traitée.

Dès la saisie de la demande par Footclubs, le joueur ou la joueuse est licencié(e) et donc assuré(e).

Un joueur ou une joueuse dont la licence apparaît comme « non validée » peut donc participer à une rencontre, sous réserve, bien sûr du respect du délai de qualification de 4 jours francs à compter de la date d'enregistrement (c'est-à-dire la date de la saisie de la demande de licence).

Dans l'hypothèse où, ensuite, le dossier de demande de licence s'avèrerait incomplet, il suffit de le compléter, dans les 4 jours francs à compter de la notification par la Ligue de la ou des pièce(s) manquant(es) pour que la date d'enregistrement de la licence reste celle de la saisie de la demande de licence, par Footclubs.



MONTEES & DESCENTES 2024/2025



*(Sous réserve des dossiers en cours et de l'homologation définitive des classements de la LPIFF & du District du Val de Marne de Football)
(Au 16 Juin 2025)*

Les clubs sont tenus de proposer des terrains classés selon leur niveau de compétition y compris pour les changements en cours de saison

UN MATCH PROGRAMME PAR LE DISTRICT = UN TERRAIN VALIDE

Pour les Montées/Descentes et classements application de l'article 14 du RSG du District

A noter : si des clubs ne repartent pas, les descendants supplémentaires ont priorité (Art.14.8 des RSG du District).

M2 : Meilleur Second

MS : Montée Supplémentaire

DO : Descente Obligatoire

DS : Descente Supplémentaire

RAPPEL "LES OBLIGATIONS (RSG 94)" - Article 11

11.1 - Les équipes obligatoires pour les compétitions seniors du dimanche après-midi sont les suivantes :

D1

➤ SENIORS :

Une deuxième équipe Senior disputant un championnat national, régional ou départemental qui s'inscrit dans la pyramide des compétitions masculines menant au plus haut niveau professionnel du football libre.

➤ JEUNES FOOTBALL A 11 :

3 équipes de jeunes de football à 11 dans les championnats nationaux, régionaux ou départementaux.

Etant précisé que ces 3 équipes doivent être :

- De catégories différentes et prises parmi les U14, U15, U16, U17, U18, U19 et U20,
 - **Ne peuvent être des équipes féminines.**
- #### ➤ FOOT A EFFECTIF REDUIT :
- 2 équipes dans les criteriums régionaux ou départementaux (U11, U12 ou U13),
 - Obligation pour ces 2 équipes de participer à l'ensemble des manifestations inscrites au calendrier du District du Val de Marne de Football jusqu'à leur terme.
 - Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines.
- ### **D2**
- SENIORS : 2 équipes
- #### ➤ JEUNES :
- 3 Équipes de jeunes dont 2 parmi (U14, U15, U16, U18)
 - Ou bien une équipe U20
 - Ou une équipe féminine U15F à 11.
 - Ou U18F à 11 qui peut remplacer la 3^{ème} équipe de jeunes.
- #### ➤ Foot à effectif réduit :
- 2 équipes (de U8 à U13)
 - Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines
 - Obligation pour les 2 équipes de participer à l'ensemble des manifestations inscrites au calendrier du District du Val de Marne de Football.

Attention les clubs accédant à la D2 sont tenus de respecter toutes les obligations ci-dessus dès la 1^{ère} saison.

D3

- SENIORS : 1 équipe
- Après deux saisons dans cette division, obligation d'une équipe de jeunes – Filles ou Garçons de U8 à U20.

D4

- SENIORS : 1 équipe
- Pas d'obligation.

SENIORS



MONTEES

D1 EN R3	US VILLEJUIF 2		
D2.A EN D1	CHEVILLY EL 2		
D2.B EN D1	RUNGIS US 2	VILLIERS ES (MS)	
D3.A EN D2	CHARENTON CAP 3		
D3.B EN D2	VALENTON FA	FC MOLDAVIE (MS)	ENT. SANTENY MANDRES (MS)
D4.A EN D3	ORLY AS	PORT. ACA. CHAMPIGNY	
D4.B EN D3	BOISSY FC 2		

DESCENTES

R3 EN D1	0		
D1 EN D2	ORMESSON US	CHOISY AS 2	
D2.A EN D3	VILLENEUVE ABLON US 2	MAROLLES FC	ORMESSON US 2 (DO)
D2.B EN D3	SUCY FC 2		
D3.A EN D4	VILLENEUVE AFC 2	OC IVRY	
D3.B EN D4	VILLECRESNES US	FC VITRY 94	

U18

MONTEES

D1 EN R3	LUSITANOS US	
D2.A EN D1	VILLENEUVE AFC	
D2.B EN D1	THIAIS FC	NOGENT FC (MS)
D3.A EN D2	ORLY AVS	VILLECRESNES US
D3.B EN D2	CRETEIL AC	SAINT MANDE FC

DESCENTES

R3 EN D1	0	
D1 EN D2	CACHAN CO	VITRY CA
D2.A EN D3	HAY LES ROSES CA	
D2.B EN D3	MAISONS ALFORT FC	VITRY CA 2 (DO)*

*Vitry CA 1 étant dans ce groupe descente de D1 en D2.

U16

MONTEES

D1 EN R3	RUNGIS US		
D2.A EN D1	FONTENAY US		
D2.B EN D1	ORLY AVS		
D3.A EN D2	VALENTON FA	ENT. SANTENY MANDRES (MS)	
D3.B EN D2	ORMESSON US		
D3.C EN D2	VILLIERS ES	FRESNES AAS (MS)	
D4.A EN D3	KREMLIN BICETRE CS 2	BRY FC	
D4.B EN D3	VILLIERS ES	NOGENT FC 3*	VITRY ES 3

*D4.A en D3 = Impossible de monter VGA ST MAUR US 3

DESCENTES

R3 EN D1	ST MAUR VGA		
D1 EN D2	VILLEJUIF US	VITRY CA	
D2.A EN D3	CHOISY AS 2	VITRY CA 2	VILLEJUIF US 3 (DO)
D2.B EN D3	US IVRY FOOTBALL 2	CACHAN CO	
D3.A EN D4	FR LE PERREUX AS 2		
D3.B EN D4	BONNEUIL CSM 2		
D3.C EN D4	CHARENTON CAP 3	ALFORTVILLE FC	SANTENY SL 3

U 14

MONTEES

D1 EN R3	VILLENEUVE AFC	
D2.A EN D1	RUNGIS US	
D2.B EN D1	BRY FC	
D3.A EN D2	ENT SANTENY MANDRES 2	
D3.B EN D2	FR LE PERREUX AS	VAL DE FONTENAY <i>(MS)</i>
D4.A EN D3	CO VINCENNES 3*	
D4.B EN D3	VITRY ES 2	
D4.C EN D3	CRETEIL AC	
D4.D EN D3	CHOISY AS 3	
D4.E EN D3	FRESNES AAS 2	
D4.F EN D3	KREMLIN BICETRE CS 2	

D4.A en D3 = Impossible de monter Créteil Lusitanos US 2

DESCENTES

R3 EN D1	ST MAUR VGA US	VINCENNES CO		
D1 EN D2	CHAMPIGNY FC <i>(DS)</i>	CHOISY AS 2	THIAIS FC	
D2.A EN D3	ARCUEIL COM	THIAIS FC 2 <i>(D0)</i>		
D2.B EN D3	HAY LES ROSES CA	VITRY CA <i>(DS)</i>		
D3.A EN D4	BONNEUIL CSM 2	ECOLE PLESSENNE	ORLY AVS <i>(DS)</i>	VILLENEUVE AFC 2 <i>(DS)</i>
D3.B EN D4	THIAIS FC 3	APAC CHAMPIGNY	SUCY FC	

U15

MONTEES

D1 EN R2	US IVRY FOOTBALL
----------	------------------

ANCIENS

MONTEES

D1 EN R3	CHAMPIGNY FC		
D2.A EN D1	MELTING SPORT		
D2.B EN D1	MACCABI CRETEIL	VILLIERS ES (MS)	
D3.A EN D2	APAC CHAMPIGNY	LA CRISTOLIENNE	
D3.B EN D2	ORLY AC 2		
D4. EN D3	LIMEIL BREVANNES AJ	BANN'ZANMI	FC VITRY ACA 94

DESCENTES

R3 EN D1	0	
D1 EN D2	CHARENTON CAP	VINCENNES CO
D2.A EN D3	MINHOTOS DE BRAGA	
D2.B EN D3	PORT. VITRY	
D3.A EN D4	PORT. VILLENEUVE ST GEORGES	
D3.B EN D4	FC ALFORTVILLE	

CDM

MONTEES

D1 EN R2	PORT. VILLIERS FRANCO
----------	-----------------------

DESCENTES

R2 EN D1	PORT. VILL. ST GEORGES
----------	------------------------

FUTSAL

Application règlement championnat FUTSAL
(article 5.4 A Dispositions particulières du District du Val de Marne)

MONTEES LIGUE D1 en R3

VILLENEUVE ABLON US

MONTEES D2 en D1

FC VITRY 94 / BOISSY UJ

DESCENTE DE R3 EN D1

SAINT MAURICE FUTSAL / KREMLIN BICETRE FUTSAL 2

DESCENTES D1 en D2

VISION NOVA / FC MAISONS ALFORT / C'NOUES (DS)

FEMININES

DESCENTES LIGUE

VILLENEUVE ABLON US / CACHAN CO / VITRY ES

MONTEES LIGUE R3

CRETEIL LUSITANOS US / CHAMPIGNY FC



Pré-requis licences 25/26

Comme la saison dernière, nous vous recommandons de privilégier la dématérialisation notamment pour vos demandes de renouvellement et les nouveaux joueurs. A l'inverse, pour ce qui concerne les mutations (changements de club), nous vous préconisons de recourir au format papier.

Nous attirons votre attention sur les formalités que vous devez impérativement remplir dans Footclubs avant de pouvoir procéder à la saisie de vos demandes de licences - voir ci-après et ci-joint :

1. La saisie de l'adresse email personnelle et du numéro de téléphone portable du Président

A défaut de satisfaire à ce pré requis, la validation des membres du Bureau ne sera pas possible. **A retenir :**

- L'email principal du Président doit être différent de l'email officiel, de l'email principal, ou de l'email autre du club.
- Le numéro de mobile du Président doit être différent du mobile personnel, ou du mobile travail du club.

2. L'inscription et la validation des membres du Bureau

Les membres du Bureau suivants : Président, Trésorier et Secrétaire Général, doivent être renseignés et validés.

3. La signature du Contrat d'engagement républicain et de la note de conformité RGPD

Pour accéder au menu "Licences", il vous faudra cocher une case dans Footclubs attestant que vous avez pris connaissance de ce Contrat.

4. La validation du RIB du club (Menu "Organisation" puis "RIB Club")

Si le RIB enregistré dans Footclubs reste inchangé, il convient juste de le valider.
En cas de changement, saisir le nouveau RIB et valider.

5. La saisie des licences de ces 3 membres du Bureau

A défaut de réaliser cette étape, les demandes de licences saisies par le club pour ses joueurs, éducateurs, etc., ne pourront pas être vérifiées puis validées par le service des Licences de la Ligue.



Les Formulaires

Demande de licences

Retrouvez dans la rubrique « **Formulaires Club** » de notre site tous les formulaires en lien avec les demandes de licences. Ces différents formulaires sont également consultables sur **Footclubs** (Organisation - Centres de gestion, puis cliquez sur le nombre en face de la Ligue dans la colonne « Documents »).

NB : pour plus de facilité, les bordereaux de demandes de licences sont remplissables en ligne.

Il est par ailleurs rappelé que les conditions d'assurance étant spécifiques à chaque Ligue Régionale, **seul le bordereau de demande de licence mis à votre disposition par la Ligue pourra être validé comme étant conforme !**



[Cliquez ici](#) pour retrouver les différents formulaires !

Comme chaque année, la **Ligue de Paris Île-de-France de Football** recrute pour son service « **Licences** » des saisonniers pour les mois de **Septembre & Octobre 2025**.

Merci de bien vouloir transmettre un **CV** et une **lettre de motivation** par **mail** à l'attention de **Ludovic Eouzan** l'adresse suivante leouzan@paris-idf.fff.fr

INFORMATIONS SANCTIONS

NOVEMBRE 2024 à JUIN 2025

La Commission Départementale de Discipline de notre District, a notamment pris les sanctions suivantes :

- DIX (10) matches fermes de suspension, dont l'automatique = Motif : Acte de brutalité envers joueur, hors action de jeu.
- DIX (10) matches fermes de suspension, dont l'automatique = Motif : Acte de brutalité envers joueur avec blessure constatée
- DIX (10) matches fermes de suspension, dont l'automatique = Motif : Propos grossiers et menace envers arbitre.
- ONZE (11) mois de suspension fermes de toute compétition = Motif : actes de brutalité, coups avec blessures constatées par certificat médical, hors action de jeu, et comportement menaçant envers un joueur à terre en disant « qu'il allait le finir »
- NEUF (9) mois de suspension fermes de toute compétition = Motif : actes de brutalité réitérés, coups avec blessure constatées par certificat médical, hors action de jeu
- Interdiction à deux clubs +45 ans de participer à toute compétition officielle, y compris les matchs de coupe jusqu'à la fin de la saison 2024/2025, avec effet immédiat
- HUIT (8) mois de suspension fermes = Motif : propos discriminatoires envers un officiel.
- DIX-HUIT (18) mois de suspension, dont SIX (6) mois avec sursis = Motif : Tentative de brutalité sur dirigeant, après match.
- HUIT (8) mois de suspension fermes et de 2 (deux) mois supplémentaires = Motif : Rentré sur le terrain sans autorisation et refus de sortir après le carton rouge et attitude intimidante envers l'arbitre
- TROIS (3) ans Fermes + TROIS (3) ANS avec sursis, selon l'article 13.1 du barème de discipline = Motif : Coup de pied volontaire à arbitre officiel après match.
- QUATRE (4) mois fermes de suspension = Motif : Fraude sur identité et participation à un match alors qu'il était suspendu.
- DIX (10) points au club X au classement CDM = Motif : Fraude sur identité de joueur et participation d'un joueur au match alors qu'il était suspendu.
- DOUZE (12) matchs fermes de suspension = Motif : propos grossiers et injurieux à officiel durant le match, en application de l'article 6 du Barème des sanctions.
- DIX (10) matches fermes, dont l'automatique = Motif : Contestation des décisions arbitrales puis propos grossiers et injurieux puis attitude menaçante sur officiel durant et après match.
- DIX (10) matchs fermes de suspension, dont l'automatique = Motif : Tentative de coup et propos blessants à adversaire.
- SIX (6) mois de suspension, dont TROIS (3) mois fermes et TROIS (3) mois avec sursis de toutes fonctions officielles en club et au district = Motif : avoir tenu publiquement (en paroles et par écrit) des propos injurieux et diffamatoires à l'encontre d'un dirigeant de football, en dehors d'une rencontre officielle, et portant atteinte à son honneur.
- DOUZE (12) matches fermes de suspension, dont l'automatique = Motif : Propos grossiers et injurieux à arbitre officiel.
- DIX (10) matches fermes de suspension, dont l'automatique = Motif : Acte de brutalité et insultes sur joueur adverse.
- QUATRE (4) ANS fermes de suspension = Motif : Acte de brutalité envers adversaire pendant le match, hors action de jeu, avec blessure attestée par certificat médical et ITT de 9 jours.
- TROIS (3) mois de suspension = Motif : fraude sur identité (a joué sous fausse licence).
- NEUF (9) mois fermes de suspension = Motif : fraude sur identité (a fait jouer un joueur sous fausse licence), et feuille de match non conforme à la réalité.
- DOUZE (12) matches fermes de suspension = Motif : Actes de brutalité après match.
- DOUZE (12) matches fermes de suspension = Motif : Actes de brutalité après match.
- DOUZE (12) matches fermes de suspension = Motif : Actes de brutalité après match.
- De retirer 6 points au classement au club = Motif : Comportements agressifs, insultants et violents de la part des éducateurs et d'une partie des joueurs du club
- CINQ (5) ans fermes = Motifs : tentative de coup sur officiel après match, participation active à l'agression de l'équipe adverse après match et hors du stade, participation active à la dégradation du minibus de l'équipe adverse.
- DIX HUIT (18) matchs fermes = Motif : actes de brutalité envers joueurs adverses après match, dans le stade puis hors du stade, participation active à la dégradation du minibus de l'équipe adverse.
- TROIS (3) mois de suspension = Motif : Avoir fait jouer un joueur sans licence.
- DOUZE (12) matchs fermes de suspension, dont l'automatique = Motif : Propos injurieux et grossiers envers officiel.
- Interdire de prendre toute licence FFF à effet immédiat et pendant 3 ans = Motif : avoir joué plusieurs matchs sans licence et s'être rendu coupable d'actes de brutalité envers joueur adverse.
- DIX (10) ans fermes de suspension = Motif : actes de brutalité, coups sur joueur et dirigeants adverses après match et en dehors du stade avec un objet pouvant entraîner des blessures (matraques télescopiques).
- DIX (10) ans fermes de suspension = Motif : actes de brutalité, coups sur joueur et dirigeants adverses après match et en dehors du stade avec un objet pouvant entraîner des blessures (matraques télescopiques).
- QUATORZE (14) matches fermes de suspension, dont l'automatique = Motif : Propos grossiers à l'arbitre et a continué derrière la main courante.
- DIX (10) matchs fermes de suspension = Motif : participation à l'échauffourée, tentative de brutalité à adversaire après match.
- DIX (10) matchs fermes de suspension = Motif : Comportement intimidant et menaçant avant match.
- DIX (10) matches fermes de suspension, dont l'automatique = Motif : Comportement menaçant et intimidant sur arbitre officiel.
- QUATRE (4) ANS fermes de suspension = Motif : Acte de brutalité (coup de poing volontaire) avec certificat médical des urgences, arrêt de travail de plus de 15 jours et dépôt de plainte (Art. 13.4 du Barème des sanctions disciplinaires).
- DIX (10) matchs de suspension = Motif : fraude sur identité.

Une diffusion mensuelle des sanctions prises par la Commission Départementale de Discipline est faite en espérant que celle-ci aura un effet de dissuasion envers tous les acteurs d'une rencontre de Football et surtout une prise de conscience.

Affichez dans vos vestiaires l'intégralité du barème disciplinaire afin que vos licenciés prennent conscience de la gravité, voire de l'extrême gravité de certains actes.

Il est rappelé que le District a pour compétence de prononcer des sanctions au niveau Départementale.

La sanction n'est utile que si elle est **PÉDAGOGIQUE**.

Le but recherché est de mettre un terme aux comportements individuels ou collectifs qui n'ont pas leur place dans notre **SPORT**.

**AU DELA D'UNE SEVERITÉ ACCRUE, C'EST NOTRE VOLONTÉ DE CONJUGER
« RESPECT et FAIR-PLAY » QUI DOIT ÊTRE COMPRISE PAR TOUS.**

Fiche de candidature pour intégrer une Commission – DISTRICT 94 -



Nom : **Prénom :**

Date de naissance : / / **Adresse e-mail :**

COMMISSION(S) SOUHAITEE(S) :

1.
2.

Photo



Adresse de correspondance :
.....
.....

Tél. domicile : **Tél. port. :**

Centres d'intérêt prioritaires (ex. : arbitrage, football féminin, etc.) :

.....
.....

Compétences professionnelles pouvant être mises au service du football :

.....
.....

Objectifs :

Reconnaitre et valoriser les clubs menant des actions de développement sportif et pédagogique dans le respect des valeurs du Football.
Définir des critères compréhensibles et réalisables par tous les clubs

Récompenses : 10 clubs

Les 5 premiers =

Malle pédagogique : **600 euros**

Du 6^{ème} au 10^{ème} =

Malle pédagogique : **300 euros**

Si 100 Pts / 100= Dotation X2 = 1200 euros

Le critère « FORMATION »

départagera les éventuels ex-aequo

CHALLENGE CLUB FOOT ANIMATION

Début de saison 60 pts. Des pertes de points si absence aux pratiques, aux réunions, non-respect des règles administratives,....

Fin de saison: 60 pts =30 57 à 59=20 50 à 56=10 Moins de 50=0

FORMATION

Nombre de modules réalisés par club

Suivi CFI = 2 pts

Certification = 4 pts

Réussite certification = Plus 2 pts

Formation hors district VDM = Attestation

Nombre de pts obtenus = Nbre de pts attribués (Maxi 35 pts)

Ex. 9 éducateurs en formation (18 pts) –

4 certifications (16 pts) dont 2 réussies (4 pts) = 38 pts

DONC : 35 pts

PROGRAMME EDUCATIF FEDERAL

Réalisations d'actions du PEF sur le thème civisme , respect et fairplay
CR action + Photos

Fin de saison: 2 actions = 20 1 action = 10 0 action = 0

DISCIPLINE EDUCATEURS / DIRIGEANTS

Nombre d'éducateurs et dirigeants du club avec une sanction disciplinaire de 6 matchs et plus

Fin de saison: Zéro éducateurs et dirigeants sanctionnés = 15

Au moins 1 éducateur ou dirigeant sanctionné = 0

**CHALLENGE DU CLUB
DYNAMIQUE 2024 - 2025
Challenge Jean Jacques Combal**

CLASSEMENT FINAL

	Challenge Club Foot animation		Discipline éducateurs/ dirigeants 6 matchs et +		Diagnostic Label		Actions PEF		Formation Dirigeants et animateurs		TOTAL POINTS Maxi 100
	PTS	PTS	PTS	PTS	PTS	PTS	PTS	PTS	PTS	Maxi	
RUNGIS U.S.	30	10	5	20	10	35	75				
VAL DE FONTENAY AS	30	10	0	0	35	75					
CRETEIL LUSITANOS F. US	10	10	5	20	24	69					
ST MANDE F.C.	20	10	0	20	16	66					
JOINVILLE R.C.	20	10	0	0	35	65					
PORTUGAIS ACADEMICA CHAMPIGNY A.	30	10	5	20	0	65					
VITRY E.S.	30	10	0	0	16	56					
VILLIERS S/MARNE ENT.S.	10	10	0	0	35	55					
SUCY F.C.	10	0	5	20	18	53					
VALENTON FOOTBALL ACADEMY	30	10	0	10	0	50					
LIMEIL BREVANNES A.J.	10	10	0	0	26	46					
THIAIS F.C.	10	0	0	0	35	45					
FONTENAY SS/BOIS U.S.	0	10	0	0	35	45					
CA VITRY	10	0	0	0	35	45					
MAISONS ALFORT F.C.	30	10	0	0	4	44					
ARCUEIL C.O. MUNICIPAL	20	10	0	0	10	40					
MAROLLES F.C.	30	10	0	0	0	40					
OLYMPIQUE DE CHAMPIGNY	30	10	0	0	0	40					
HAY LES ROSES C.A.	0	0	5	0	35	40					
GENTILLY ATHLETIC CLUB	20	10	0	0	8	38					
BRY F.C.	10	0	5	20	2	37					
NOGENT S/MARNE F.C.	10	10	5	0	12	37					
LUSITANOS ST MAUR U.S.	10	10	0	0	16	36					
FRANCLIENNE 94 LE PERREUX A.S.	10	10	0	0	14	34					
VINCENNOIS C.O.	10	10	0	0	14	34					
ST MAUR F. MASCULIN V.G.A.	30	0	0	0	4	34					
CAUDACIENNE ENT.S.	20	10	0	0	0	30					
ORMESSON U.S.	10	10	0	0	10	30					
U. S. IVRY FOOTBALL	10	10	5	0	4	29					
ENT.SANTENY MANDRES	10	10	5	0	2	27					
BOISSY F.C.	10	10	5	0	2	27					
CHARENTON C.A.P.	10	10	0	0	6	26					
KREMLIN BICETRE C.S.A.	10	10	5	0	0	25					
CHOISY LE ROI A.S.	0	10	0	0	14	24					
ASOMBA	10	10	0	0	2	22					
VILLEJUIF U.S.	0	0	0	10	12	22					
FOOTBALL CLUB D'ALFORTVILLE	10	10	0	0	0	20					
AVENIR SPORTIF D'ORLY	10	10	0	0	0	20					
CACHAN C.O.	0	0	0	0	18	18					
VILLENEUVE ACADEMIE FOOTBALL	0	0	0	0	18	18					
UNION SOLIDAIRE JEUNES TOUTES ORIGINES	0	10	0	0	6	16					
BONNEUIL S/MARNE C.S.	0	10	0	0	4	14					
ECOLE PLESSEENNE DE FOOTBALL	10	0	0	0	2	12					
VILLENEUVE ABLON U.S.	0	10	0	0	0	10					
AC CRETEIL	10	0	0	0	0	10					
FRESNES A.A.S.	0	10	0	0	0	10					
VILLECRESNES U. S.	0	10	0	0	0	10					
CHEVILLY LA RUE ELAN	0	0	0	0	8	8					
CHAMPIGNY F.C. 94	0	0	0	0	4	4					

ASSOCIATIONS SPORTIVES : Vous avez recours à des **auto entrepreneurs** ou des **prestataires extérieurs** pour le fonctionnement de votre club ? **RESPECTEZ VOS OBLIGATIONS !**

La sous-traitance est une relation juridique complexe imposant au donneur d'ordre (le club) des obligations. Le donneur d'ordre doit procéder à des vérifications auprès du sous-traitant, au moment de la signature du contrat, puis tous les 6 mois jusqu'à la fin de la collaboration. Le club est tenu de respecter 2 obligations principales :

- **Le devoir de vigilance**
- **Le devoir de diligence**



LE DEVOIR DE VIGILANCE :

Le Club a la responsabilité de vérifier l'identité de son prestataire. Cette obligation de vigilance est nécessaire dans tous les contrats d'un montant minimum de 5.000 euros hors taxes. Il faut alors vérifier si le sous-traitant est bien immatriculé, s'il est en situation régulière auprès de l'URSSAF et si son statut est valide, en sollicitant :

- une **attestation de vigilance de l'URSSAF** de moins de 6 mois prouvant qu'il est à jour de ses obligations fiscales et sociales ;
- **un document prouvant son existence, son immatriculation et portant le numéro de TVA intracommunautaire pour l'UE** : carte d'identification auprès du répertoire des métiers, extrait Kbis, récépissé du dépôt de déclaration auprès d'un CFE, avis de situation SIRENE pour les micro-entreprises ;
- **l'attestation A1 pour les salariés de l'UE** soumis aux règlements européens de coordination en matière de sécurité sociale et une attestation URSSAF pour les salariés hors UE.



LE DEVOIR DE DILIGENCE

L'objectif est de **vérifier l'exactitude des informations transmises**. Pour cela, le club doit saisir, sur le **site de l'URSSAF**, le code de sécurité figurant sur l'attestation. Si le club découvre un manquement du sous-traitant dans ses obligations déclaratives, il doit aussitôt enjoindre son prestataire à faire cesser cette situation, en adressant une lettre RAR



LES SANCTIONS :

Le manquement aux devoirs de vigilance et de diligence expose le club à **l'infraction de travail dissimulé**. Le club pourrait être considéré comme **solidaire du sous-traitant et assumer** les rémunérations, les indemnités, les impôts, les taxes, les cotisations, les pénalités et les majorations liées à la prestation, voire le remboursement des aides publiques dont aurait bénéficié le sous-traitant

Procès-Verbaux



COMITE DE DIRECTION

PROCES VERBAL

MERCREDI 25 JUIN 2025

Présidence : M. Denis TURCK

Membres présents : Mmes Estelle BATHENAY, Patricia GUILIANI, Pascale CHOQUET, Sandrine IACOVELLA, MM. Henri BAQUE, Patrick DARDENNES, Régis ETIENNE, Bruno FOLTIER, Jean-Jacques FOPPIANI, Edgard KOUNDE, Jean-Pierre LACHASSAGNE, Jean-Pierre MAGGI, Stéphane CALEGARI,

Assistent : Mme Lili FERREIRA (*Directrice Administrative*), MM. Fred GALLONDE (*CDA*), Gaëtan DELPIERRE,

Absent(s) / Excusé(s) : Dr Mani BOLOURIAN,

PROCES-VERBAL

Les Procès-verbaux ci-après ont été approuvés :

- Comité de Direction du 14 Mai 2025 (PV diffusé sur le journal numérique + site internet)
- Bureau du Comité de Direction du 18 juin 2025 (PV interne)

En préambule, le Président rappelle que la Fédération Française de Football a créé des postes aidés « CTA » (Conseiller Technique en Arbitrage).

Comme cela avait été annoncé, le District s'est positionné pour un poste et a reçu 5 candidatures, 2 profils ne correspondant pas au poste et 3 autres candidats reçus par le Président, le Vice-Président Délégué et le Secrétaire Général ainsi que la Directrice administrative.

Le Président propose que le candidat retenu soit : Jérémy CORDON MELO, ayant le profil le plus proche des attentes du District.

Le Comité de Direction valide à l'unanimité, l'embauche sera effective au 1^{er} Septembre 2025.

RUBRIQUE

Félicitations & Remerciements & Nécrologie

Félicitations



-à la **VGA ST MAUR FEMININES**

Notre club phare du football féminin accède à la Division 3 ! 🏆⚽

Une qualification brillamment obtenue lors du match retour des barrages face au club de Valenciennes FC le 08 juin 2025 🍷🔥

Aux Champions de D1 :



- **SENIORS :** VILLEJUIF US
- **CDM :** FRANCO PORTUGAIS DE VILLIERS
- **ANCIENS :** ORLY AC **ou** CHAMPIGNY FC (*)
- **U18 :** LUSITANOS US **ou** CRETEIL LUSITANOS (*)

(*) *Dossiers en cours*

- **U16 :** RUNGIS US
- **U15 :** US IVRY FOOT
- **U14 :** VILLENEUVE AFC
- **FUTSAL :** VILLENEUVE ABLON US
- **SENIORS FEM. :** CRETEIL LUSITANOS US

Aux vainqueurs des Coupes du Val de Marne :



- SENIORS : CHEVILLY LARUE ELAN
- SENIORS AMITIE : VILLEJUIF US (2)
- FUTSAL: VSG FUTSAL
- ANCIENS : BONNEUIL CSM (*Dossier en cours*)
- CDM : IVRY DESP. VIMARANENSES
- + 45 ANS : BRY FC
- ENTREPRISE : VITRY CA
- U20 : VITRY CA
- U18 : VILLEJUIF US
- U16 : FONTENAY US
- AMITIE U16 : JOINVILLE RC (3)
- U15 : *Coupe non remise suite à incidents, le dossier sera traité par la Commission de Discipline*
- U14 : CHOISY AS
- AMITIE U14 : CRETEIL LUSITANOS US (2)
- U15 F : THIAIS FF
- SENIORS FEMININES : ST MAUR VGA FF

Vainqueur du « CHALLENGE DU FAIR-PLAY » : LIMEIL BREVANNES AJ

Concours INF U13 F :

-aux jeunes filles retenues et à leurs clubs :



- JOINVILLE RC
- FRESNES AAS
- THIAIS FF

Concours INF U13 G :

-aux jeunes garçons retenus et à leurs clubs :

- VILLEJUIF US (3 jeunes)
- JOINVILLE RC (3 jeunes)
- CHOISY AS (1 jeune)
- ORLY AC (1 jeune)
- VILLENEUVE ACADEMY AFC (1 jeune)



Challenge Départemental des U11 F & U11 G

U11 F

- 🏆 RCJ - Racing Club de Joinville
- 🏆 VGA Saint-Maur Football Féminin
- 🏆 US Créteil Lusitanos Association

Le **RCJ - Racing Club de Joinville** représentera le Val-de-Marne au tour régional !

U11 G

- 🏆 ORLY AVS – Avenir Sportif Orly
- 🏆 VILLEJUIF US – U S Villejuif Football

Les deux clubs sont qualifiés pour le tour régional !

Finales 94 Futsal U11F – U13 F & U13 G

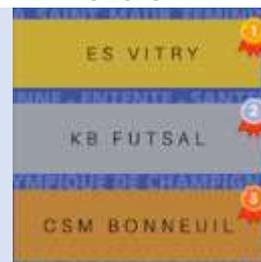
Categories U11 F :



U13 F



U13 G



Challenge PEF



-aux 3 Lauréats de notre District

TECHNIQUE & FEMININES

Intervention de Gaëtan DELPIERRE :

Ressources Humaines :

- Départ d'Hédi
- Départ de Nils en novembre
- Recrutement d'une jeune en alternance BEF : Inès YAGOUB
- Hospi'foot : recrutement d'une alternante Floriane Honorin et une stagiaire Colline Do Nascimento (6mois). Toutes les deux en Master 2 APAS. Ce recrutement permettra de poursuivre le projet qui avait été initié par Hédi et Gaëtan avec l'aide de 2 stagiaires : Mamou et Gauthier sur la saison 2024 & 2025
- Un service civique : Aide à la technique
- Communication : importance de garder une personne
- Attente d'un CTD PPF

Une restructuration de l'organisation du Service Technique est en cours, pour trouver la meilleure solution possible pour la saison 2025 & 2026 suit aux nombreux changements de personnes.

PPF :

- Julien GOUT (DTR Ligue de Paris) nous a exposé son projet concernant le PPF (Sélection-Détection et Formation).
- Calendrier sélection-détection (Plus de date par rapport à la saison dernière),
- Présentation du CTD PPF début juillet au District.

Formations de cadres :

- Bilan fin de saison
- Nouvelles formations (DEUST)
- Dates des sessions à programmer

Futsal :

Les inscriptions pour la saison prochaine partiront mi-juillet.

Pratique Féminines :

Les inscriptions pour la saison prochaine partiront à la réouverture du District en août.

Pratique adaptée :

Projet Hospi'foot : Un planning prévisionnel pour des séances du mercredi au vendredi est en cours.

Foot d'Animation :

Les inscriptions pour la saison prochaine partiront mi-juillet.

Foot à l'Ecole :

Journée départementale organisée avec 2 fois moins d'enfants que prévus.

Foot en marchant :

Tournoi foot en Marchant au District

- Jeudi 19 juin matin - suivi d'un repas – Foot à 5+3 remplaçants
- Réservé au +60ans
- 6 équipes ont participé
- Vainqueur US Villeneuve Ablon
- Trophée remis en jeu la saison prochaine
- Cette pratique mise en place la semaine semble correspondre au souhait des pratiquants.

Propositions de support humain pour développer les actions :

- 🇫🇷 Une jeune fille en contrat d'Alternance, en charge du suivi complet des IME et des interventions
- 🇫🇷 Une jeune stagiaire « 6 mois »

Le Comité valide ces deux recrutements à compter du 1^{er} septembre 2025.

ARBITRAGE

Intervention de M. Fred GALLONDE *Président de la Commission Départementale d'Arbitrage (C.D.A.)*

Effectifs

Effectif en début de saison 24/25 : **167 désignables**

Effectif à la fin de saison 24/25 : **217 désignables (+50)**

Dossiers médicaux 25/26 reçus au 25/06/2025 : **78**

Formations

Récapitulatif des formations effectuées :

- **6 F.I.A. effectuées** (4 classiques, 1 futsal et 1 avec la protection judiciaire de la jeunesse du Val-de-Marne).
- **Formation aux gestes qui sauvent** (87 arbitres formés)
- **Formations continues** (2 sessions)
- **F.A.R.** (4 stages organisés – 75, 77, 94 et CNF Clairefontaine) → 100% de réussite à l'examen théorique LPIFF (8/8).
- **Formation de formateurs** : 4 nouveaux formateurs formés (LPIFF)

Pour action :

- 🇫🇷 Inviter M. EL KHATARI pour discuter de la continuation ou pas d'une formation en direction de la protection judiciaire de la jeunesse du Val de Marne

Commission Départementale d'Arbitrage

Départ : Nabil SAADA, qui reste tout de même observateur.

Arrivées : Xavier TIAN (R1) ; Mathias GASTON BELLEGARDE (R1 Futsal) ; Hajatiana ANDRIANANTENAINA (R2 Futsal)

La CDA remercie M. Joël CARLIER pour son implication cette saison au poste de responsable des observations.

Statistiques saison 2024/25

Rencontres couvertes par nos arbitres :

- 2230 rencontres de District
- 530 rencontres de Ligue

Demandes d'arbitres :

- **400 rencontres** (*compétition la plus couverte en demande : Anciens D2*)

Désignation automatique

La C.D.A propose le passage à la désignation automatique pour l'ensemble des compétitions officielles.

Statut des arbitres stagiaires

- Modifications des statuts de l'arbitrage pour les arbitres stagiaires
- Ecusson « arbitre stagiaire »

Repêchage 2025/26

- Présentation des repêchages

POINT SUR ENGAGEMENTS ET RELEVES CLUBS

Pour les tarifs des engagements : le Comité de Direction s'aligne sur les montants des engagements de la LPIFF.

La Cotisation annuelle des clubs est maintenue à 40 € et sera débitée sur chaque compte club courant octobre 2025 ainsi que les engagements des Coupes du Val de Marne d'après les engagements réels enregistrés.

Le Président indique que les comptes annuels sont en cours et les interventions du Commissaire aux Comptes sont programmées, une pour vérification générale le 16 juillet 2025 et une deuxième en présence des trésoriers pour finaliser les comptes le jeudi 04 septembre 2025.

POINT 2ème RELEVÉ « COMPTE CLUBS DE LA SAISON

Intervention de Lili FERREIRA qui fait un point sur le 2ème relevé N° 25 de la saison « COMPTE CLUB » arrêté à la date du 20 mai 2025 et avec date limite de règlement fixée au 20 juin 2025.

Le total des relevés représentant un montant de : 70 186 €

Reste à recevoir : 28 000 €

Le Comité valide une nouvelle date butoir, le 15 juillet avant sanctions.

Pour les clubs qui n'auront pas régularisés à cette date, le District procédera au **blocage de la saisie des licences jusqu'à régularisation, et ce dès le 16 juillet 2025.**

Pour action :

-  Faire un mail officiel à tous les retardataires avec date limite de règlement, Le 15 juillet 2025 en précisant que des sanctions seront prises au-delà de cette date.

Par ailleurs, le Président informe que le District a présenté des projets à la LPIFF dans le cadre d'une subvention exceptionnelle reçue. Toujours en attente de retour pour savoir si le montant reste acquis.

Il indique également :

-  Que la convention de location du terrain les dimanches matin a été renouvelée
-  Que la convention de location de la rotonde devrait être reconduite pour la saison à venir.

VIE DES COMMISSIONS

Nomination des Commissions 2025/2026 & Candidatures

Tableau remis à tous les membres qui sera en annexe du PV, après étude des nouvelles candidatures, le Comité de Direction valide les candidatures suivantes :

- ARNAUD Georges (*District*) = DELEGUES
- DAHMOUNI Said (*ES Vitry*) = Football Animation
- TIAN Xavier = CDA & Observateurs
- GASTON BELLEGARDE Mathias = CDA
- ANDREANANTENAINA Hajatiana = CDA & Observateurs

Pour les candidatures ci-après, le Secrétaire Général doit les recevoir et faire un retour au prochain Comité de Direction :

JALTA Jérémie (*US Villejuif*) = SR & ORGANISATION DES CHAMPIONNATS

LEFEVRE Philippe (*Limeil AJ*) = Pas de préférence

CISSOKHO Sikou (*SMAJ*) = Délégués

SCHNEIDER Cédric (*BRY FC*) = ?

LEFEVRE Philippe = Discipline ou Compétitions

Le Comité de Direction du 30 Aout 2025 se déroulera sous forme de Séminaire, lieu et activité en cours de recherche.

Le Comité donne quitus au Président pour trouver et valider le lieu.

Pour action :

- ✚ Les invitations seront adressées dès que possible.

Retour sur la réunion révision des Règlements du 17 juin 2025

Groupe de travail avec les membres de la Commission de révision des règlements : Mme Marie-Thérèse POLICON, MM. Régis ETIENNE, Henri BAQUE, Patrick DARDENNES, Jean-Jacques FOPPIANI, Jean-Pierre LACHASSAGNE, Jean-Pierre MAGGI

Ci-après un récapitulatif des propositions d'articles à modifier et/ou à ajouter et/ou les nouveaux textes

Explications des changements proposés.

Pour le règlement Général sportif, le district l'adaptera en fonction des modifications à la LPIFF et il sera diffusé avant le début des championnats.

Le Comité valide les propositions, dont les principaux changements sont :

ANNEXE FINANCIÈRE

Titre : **Mise au féminin**

Général : **Remise en forme**

Ajout :

- **Etablissement feuille de match frauduleuse ; 200.00 €**
- **Non-respect du nombre d'accompagnants obligatoires pour les équipes de jeunes (Article 19.1 du RSG) : 30.00 €**
- **Absences en Commissions**
 - **Rappel : la présence en Commission est prioritaire sur tous les évènements des clubs**
- **Absence non excusée d'un club autre que le club appelant :**
 - **En Commission d'Appel ou Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes : 100.00 €**
- **Absence non excusée d'un club appelant**
 - **En Commission d'Appel ou Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes : ~~150.00 €~~ 200,00€**
- **A ces frais de déplacement s'ajoute pour les arbitres et arbitres-assistants**
 - **Une indemnité pour les frais d'équipement et de documentation :**
 - *** Pour les matches à partir des U17 : 31.50 €**
 - *** Pour les matches de U16 : 26.50 €**
 - *** Pour les matches de U14 et U15 : 21.50 €**

BAREME DISCIPLINAIRE

- **Général :**
Renforcement des sanctions UNIQUEMENT pour les infractions des dirigeants envers les officiels selon nouveau barème
- **Ajout :**
Automaticité de l'interdiction de prendre une licence à la FFF durant la durée de la sanction pour les articles 13.

TOUS CHAMPIONNATS

- **Suppression du tableau des montées / descentes difficile à suivre.**

CHAMPIONNAT FUTSAL SENIORS

- **6-2 La durée des rencontres est de deux fois 25 minutes, sans décompte des arrêts de jeu. Elle peut être portée à deux fois 20 minutes chronométrées, avec cumul des fautes (Dans ce cas, Il y a donc nécessité d'avoir un créneau de 3 heures et d'une salle équipée du matériel adéquat et d'un dirigeant formé).**

Foot Animation : Que la catégorie U12 & U13 passe sur l'application GFER

Intervention de Patrick DARDENNES, le Comité valide la mise en application de l'utilisation GFER sur téléphone pour les critères U12/U13 :

UTILISATION APPLICATION TELEPHONE GFER EN CRITERIUM U12/U13
<p>AVANTAGES CLUB</p> <p>Facilité d'utilisation: Tout le monde a un téléphone</p> <p>Fiabilité de remplissage : L'application peut être remplie sur place le samedi alors que la FMI doit être faite la veille en étant connecté.</p> <p>L'application est adaptée au Football animation alors que la FMI est construite pour le foot à 11 et dérivée pour une utilisation foot animation.</p> <p>Chaque club est indépendant dans le remplissage de la liste de ces joueurs alors que pour la FMI les 2 clubs sont dépendants.</p> <p>Pas de tablette bloquée pour le foot animation par le club au détriment du foot à 11.</p>
<p>AVANTAGES COMMISSION</p> <p>Contrôle facilité : Chaque club remplit sa feuille de joueurs et le club recevant les résultats.</p> <p>Alors que si absence de FMI, il faut valider les connections, lequel des 2 clubs ou les 2 clubs n'ont pas fait la FMI.</p> <p>Un meilleur reporting déjà constaté en U7/U9 et U10/U11</p>

Pour action :

✚ Informer les clubs concernés.

VIE DU DISTRICT

Compte rendu des Finales des Coupes du Val de Marne 2025

Le Comité de Direction adresse ses sincères remerciements au Parc du Tremblay, ainsi qu'aux villes et clubs de Champigny-sur-Marne (Champigny Futsal), Bonneuil-sur-Marne (Bonneuil CSM), Saint-Maur-des-Fossés (St Maur VGA Féminines) et Villeneuve-Saint-Georges (VSG Futsal) pour la mise à disposition de leurs installations pour les Finales 2025.



Nous souhaitons également exprimer notre gratitude à tous les membres qui ont œuvré durant ces journées, ainsi qu'à nos arbitres, délégués officiels, clubs finalistes, joueurs, dirigeants et éducateurs. Votre engagement collectif a été essentiel au succès de ces événements.

Cependant, le Comité regrette fortement les débordements survenus lors de la Finale U15. Ces incidents, marqués par de nombreux accrochages et comportements inappropriés, ont malheureusement terni la fête de la journée festive du dimanche 15 juin 2025. La Coupe n'a pas été remise.

Le dossier de la Coupe U15 est transmis à la Commission de Discipline pour suite à donner.

RESULTATS DES FINALES :

SENIORS	VILLEJUIF US / CHEVILLY LARUE EL	1-2
SENIORS AMITIE	VILLEJUIF US 2 / FR. LE PERREUX 2	3-1
FUTSAL	BOISSY UJ / VSG FUTSAL	3-6
CDM	IVRY DESP. VIMARANENSE / MINHOTOS DE BRAGA	2-2 tab 4-3
ANCIENS	IVRY DESP. VIMARANENSE / BONNEUIL CSM	1-3
+ 45 ANS	BRY FC / CHAMPIGNY FC	2-2 tab 4-2
ENTREPRISE	APSAP E. ROUX / VITRY CA	0-4
U20	IVRY US FOOT / VITRY CA	2-2 tab 3-4
U18	LUSITANOS US / VILLEJUIF US	3-4
U16	JOINVILLE RC / FONTENAY US	1-1 tab 3-0
U16 AMITIE	CRETEIL LUSITANOS US 3 / JOINVILLE RC 3	0-1
U15	VILLEJUIF US / CRETEIL LUSITANOS US	Non communiqué
U14	JOINVILLE RC / CHOISY AS	2-4
U14 AMITIE	THIAIS FC 2 / CRETEIL LUSITANOS US 2	2-4
U15F VDM	THIAIS FFF / FONTENAY US	2-2 tab 4-3
SENIORS F VDM	VGA ST MAUR FF / CRETEIL LUSITANOS US	10-0

Pour action :

✚ Constituer un groupe de Travail pour l'organisation de la saison prochaine.

Challenge du Fair-Play - Classements finaux

SENIORS D2		Pénalités	Retrait ou Ajout point Classement
1 ^{er}	ORMESSON US – Poule A	27	0
2 ^{ème}	RUNGIS US – Poule B	28	0
3 ^{ème}	FONTENAY US – Poule B	32	-1 POINT
SENIORS D3		Pénalités	Retrait ou Ajout point Classement
1 ^{er}	LIMEIL BREVANNES AJ – Poule A	12	+ 2 POINTS
2 ^{ème}	AS ZENAGA – Poule B	15	+ 2 POINTS
3 ^{ème}	CHARENTON CAP – Poule A	24	0
	IVRY US FOOT – Poule B	24	0
<i>Ex-aequo</i>			

Classements officiels 2024/2025 & Proposition des Groupes 2025 & 2026 Montées & Descentes

Proposition des Groupes 2025 & 2026 : transmis à tous les Membres ainsi que les Montées & Descentes (Changements possibles pour donner suite aux dossiers en cours et contrôle des engagements en cours de la LPIFF)

Seniors : D1 (1 groupe de 12) & D2 (2 groupes de 12) & D3 (2 Groupes de 10) & D4 (Selon les engagements enregistrés)

U18 : D1 (1 groupe de 10) & D2 (2 groupes de 10) & D3 (Selon les engagements enregistrés)

U16 : D1 (1 groupe de 10) & D2 (2 groupes de 10) & D3 (3 Groupes de 10) & D4 (Selon les engagements enregistrés)

U14 : D1 (1 groupe de 12) & D2 (2 groupes de 10) & D3 (2 Groupes de 10) & D4 (Selon les engagements enregistrés)

U14/ PHASE 1 : Brassage comme prévu au règlement pour la constitution des groupes de D2 à D4

CDM : D1 selon le nombre de clubs enregistrés, si besoin une D2 pourra être constituer

U15 : D1

Anciens : D1 (1 groupe de 12) & D2 (2 groupes de 10) & D3 (2 Groupes de 10) & D4 (Selon les engagements enregistrés)

Futsal : D1 (1 groupe de 10) & D2 (1 groupe de 12 ou 10 selon les engagements)

Féminines D1 : peu équipes, à suivre selon les engagements enregistrés

Le Comité entérine les « montées & descentes » et les « Classements Officiels », sous réserve des éventuels appels ou décisions en cours

Pour action :

-  Diffuser le tableau des Montées & Descentes
-  Faire un rappel des Obligations selon la Division et demander aux clubs de proposer un terrain classé pour le niveau dans lequel ils évoluent

Une proposition de modifications dans les pyramides des compétitions sera proposée au prochain Comité pour une éventuelle application à l'issue de la saison 2026 & 2027, après présentation à l'AG d'Octobre 2025.

Assemblée Générale « septembre » ou « octobre » 2025

Le Président indique que malgré plusieurs appels à candidatures diffusés, aucune réponse n'a été reçue à ce jour.

Il demande donc aux membres du Comité faisant partie d'un club de bien vouloir explorer les pistes possibles dans leur commune et de faire un retour rapide.

Dans le cadre du 26^{ème} TOURNOI INTERNATIONAL U16, La FFF confirme l'accord des équipes suivantes **Japon & Pays Bas & Belgique et France** La programmation des rencontres se fera comme suit :

Matches mardi 28 octobre 2025 - Jeudi 30 octobre 2025 - Samedi 1er novembre 2025

Les villes ayant répondu favorablement pour l'accueil sur leurs installations ou en attente de réponse :

Limeil Brévannes = *En attente*

Créteil = *En attente*

Le Plessis Tréville = Ok

Bry/marne = Ok

Bonneuil/marne = *En attente*

Classement « Challenge Dynamique »

Intervention de Patrick DARDENNES

10 premiers clubs à l'issue de la saison 2024 & 2025 :

CHALLENGE DU CLUB DYNAMIQUE 2024 - 2025 Challenge Jean Jacques Combal	Challenge Club Foot animation	Discipline éducateurs/ dirigeants 6 matchs et +	Diagnostic Label	Actions PEF	Formation Dirigeants et animateurs	TOTAL POINTS Maxi 100
CLASSEMENT FINAL	PTS	PTS	PTS	PTS	PTS Maxi 35	
RUNGIS U.S.	30	10	5	20	10	75
VAL DE FONTENAY AS	30	10	0	0	35	75
CRETEIL LUSITANOS F. US	10	10	5	20	24	69
ST MANDE F.C.	20	10	0	20	16	66
JOINVILLE R.C.	20	10	0	0	35	65
PORTUGAIS ACADEMICA CHAMPIGNY A.	30	10	5	20	0	65
VITRY E.S.	30	10	0	0	16	56
VILLIERS S/MARNE ENT.S.	10	10	0	0	35	55
SUCY F.C.	10	0	5	20	18	53
VALENTON FOOTBALL ACADEMY	30	10	0	10	0	50

Les dix clubs seront récompensés lors de l'Assemblée générale du District :

- ✚ Pour les 5 premiers : Une Malle pédagogique d'une valeur totale de 600 euros
- ✚ Du 6ème au 10ème : Une malle pédagogique d'une valeur de 300 euros

Pour action :

- ✚ Diffuser le classement définitif sur le site internet, les 10 clubs seront récompensés lors de l'Assemblée Générale d'octobre 2025.

Proposition validée pour 2025 & 2026

CHALLENGE DU CLUB DYNAMIQUE – 2025 / 2026	CHALLENGE JEAN –JACQUES COMBAL
<p>Objectifs : Reconnaitre et valoriser les clubs menant des actions de développement sportif et pédagogique dans le respect des valeurs du Football. Définir des critères compréhensibles et réalisables par tous les clubs</p>	<p>Récompenses : 10 clubs</p> <p>Les 5 premiers = Malle pédagogique : 600 euros</p> <p>Du 6^{ème} au 10^{ème} = Malle pédagogique : 300 euros</p> <p>Si 100 Pts / 100= Dotation X2 = 1200 euros</p> <p>Le critère « FORMATION » départagera les éventuels ex-aequo</p>
<p>CHALLENGE CLUB FOOT ANIMATION Début de saison 60 pts. Des pertes de points si absence aux pratiques, aux réunions, non-respect des règles administratives,.... Fin de saison: 60 pts =30 57 à 59=20 50 à 56=10 Moins de 50=0</p>	<p>PROGRAMME EDUCATIF FEDERAL Réalizations d'actions du PEF sur le thème civisme , respect et fairplay CR action + Photos Fin de saison: 2 actions = 20 1 action = 10 0 action = 0</p>
<p>FORMATION Nombre de modules réalisés par club Suivi CFI = 2 pts Certification = 4 pts Réussite certification = Plus 2 pts Formation hors district VDM = Attestation Nombre de pts obtenus = Nbre de pts attribués (Maxi 35 pts) Ex. 9 éducateurs en formation (18 pts) – 4 certifications (16 pts) dont 2 réussies (4 pts) = 38 pts DONC : 35 pts</p>	<p>DISCIPLINE EDUCATEURS / DIRIGEANTS Nombre d'éducateurs et dirigeants du club avec une sanction disciplinaire de 6 matchs et plus Fin de saison: Zéro éducateurs et dirigeants sanctionnés = 15 Au moins 1 éducateur ou dirigeant sanctionné = 0</p>

Intervention de Patrick DARDENNES

- ✚ Dates importantes pour le suivi du dossier
- ✚ Explications pour **2025/2026 – 93 Services civiques pour 40 clubs avec les missions**



SERVICE CIVIQUE 2025 - 2026

Service civique, pour quelles missions dans le club?
 Lutter contre la violence et les incivilités
 Favoriser l'accès au football de jeunes en difficultés
 Faire un lien entre football et aide à la scolarité
 Donner accès à la pratique féminine
 Améliorer la communication et la convivialité dans le club

Retro planning – 2025 / 2026

Mardi 8 avril – Mail aux clubs – Nombre de services civiques souhaités. **Date limite de retour: 18 avril**

Vendredi 23 mai – Mail aux clubs – Courrier de confirmation des services civiques attribués.
 Constitution des dossiers. **Date limite de retour: 11 juillet**

Lundi 22 septembre – 19H et mardi 23 septembre – 19H (Suivant les clubs)
 Réunion obligatoire – Services civiques et tuteurs – Présentation missions 25/26 – Signature contrat et charte -

Mercredi 1er octobre - Début de la mission

SAISON 25 / 26
93 SERVICES CIVIQUES
40 CLUBS
 24/25: 78 SC / 31 Clubs
 23/24: 65 SC / 30 Clubs

Pour action :

- ✚ Relancer les clubs n'ayant pas retourné le bilan 2024 & 2025 (Reçu uniquement 50%)
- ✚ Relancer les retardataires pour les dossiers 2025 & 2026, date limite le 11 juillet 2025.

Amendes « Foot Animation »

Intervention de Patrick DARDENNES sur les amendes du Football d'animation

Il indique que le travail effectué par la Commission « Football réduit » a permis de réduire le montant des amendes du Foot d'Animation ainsi que l'utilisation de l'application téléphone.

RESULTATS :

Montant des amendes réparti sur plusieurs clubs et non plus concentré sur peu de clubs comme la saison dernière, qui vont de 0 à 980 €.

Après un large débat, le Comité de Direction, avec le montant des amendes, va récompenser tous les clubs ayant une école de Football en leur offrant une trousse à pharmacie.

Cette dotation qui sera remise au cours des réunions de rentrée dédiées au Foot d'Animation.

Pour action :

- ✚ Passer la commande des trouses

Championnat SENIORS D1 :

Rencontres le samedi soir :

Après avoir étudié le retour du sondage lancé auprès des clubs de Seniors D1, le Comité entérine que les rencontres de cette Catégorie et Division se joueront le SAMEDI SOIR, horaire officiel 18H30.

Pour les clubs ne disposant pas d'éclairage homologué, leurs matchs à domicile se tiendront le **dimanche à 15h00**. Cependant, lorsqu'ils se déplaceront, ils joueront le samedi à l'horaire prévu.

Pour action :

- ✚ Envoyer message à tous les clubs concernés et leur demander leur desideratas pour le samedi afin de constituer les calendriers
- ✚ Modifier le règlement SENIORS

Partenariat « SKITA » D1 Seniors

Le Président informe que la proposition de partenariat "Skita" pour les équipes Seniors D1 ne pourra malheureusement pas aboutir. Après avoir contacté les clubs concernés, il est apparu que plusieurs d'entre eux étaient déjà engagés avec d'autres partenaires, rendant ce nouveau partenariat impossible à mettre en place.

COURRIERS DIVERS

FFF

19/05/25 = Courrier Beach Soccer (évolution de la compétition)

21/05/25 = Appel à candidatures – Commissions LFA 2025/2028

28/05/25 = Appel à candidatures – Commissions Fédérales du Comex 2025/2028

LPIFF

02/05/25 = Réunion Futsal le 20/05/25 au siège de la LPIFF – M. Foppiani y a assisté

08/05/25 = Réunion plénière CRPME / CDPME le 04/06/25 au siège de la Ligue - M. CARRETO excusé

13/06/25 = Réunion d'échanges avec la DSI de la FF : modules « compétitions » et « désignations » des officiels les 17 Juin (à la Ligue) & 19 Juin en visio.

SDJES

03/06/25 = Invitation « Point Rixes dans le foot » le 13/06/25 – Le président y a assisté

DIVERS

551314 – ENT. FONTENAYSIENNE = Démission du Président actuel M. ROUSSEAU Daniel

District des Yvelines = Diffusion article site internet « Formation médicale » intervention / prévention

DIVERS

« Statistiques sanctions » sur 3 ans

Intervention de Régis ETIENNE qui explique les diverses statistiques qu'il a fait sur les 3 dernières saisons (adressé à tous dans le DRIVE) :

- ✚ Un récapitulatif en nombre et pourcentage des sanctions par catégories
- ✚ Un état par niveaux de sanctions
- ✚ Ratios :

BASES DE CALCUL	RATIOS DIVERS									
		%	%	%	%	%	%	%	%	%
		Nbre de dossiers	Nbre total de sanctions	Nbre de sanctions ≤ 3 matches	Nbre de sanctions de 3 à < 10 matches	Nbre de sanctions > 10 matches	Nbre de sanctions de 1 à < 6 ans	Nbre de sanctions 6 à ≥ 10 ans	Interdiction de licence	Suspension ferme de terrain et/ou huis clos
Nombre total de matches DISTRICT sur une saison:	8325	3,50%	4,36%	1,67%	0,29%	0,29%	0,20%	0,02%	0,02%	0,04%
Nombre total de matches DISTRICT avec au moins un arbitre officiel sur une saison:	2230	13,05%	16,28%	6,23%	1,09%	1,09%	0,75%	0,07%	0,07%	0,13%

Retour sur le dîner des Commissions

Le site retenu a été très apprécié, soirée sympathique et animée. Plusieurs Commissaires ont adressé des remerciements, ayant passé un agréable moment.



Le tournoi départemental des collèges a une nouvelle fois réuni passion, fair-play et énergie au féminin 🏈

📊 Quelques chiffres : 🧑‍🎓 **280** collégiennes 🏠 **25** professeurs d'EPS
⚖️ **15** arbitres et **20** bénévoles

🏆 **Podiums 2025**

Catégorie Benjamines U12F / U13F	Catégorie Benjamines U12F / U13F	Catégorie Minimes U14F / U15F
1 Créteil De Beauvoir 🏆	1 Créteil De Beauvoir 🏆	1 Créteil De Beauvoir 🏆
2 Villejuif Lurçat 🏆	2 Villejuif Lurçat 🏆	2 Créteil Issaurat 🏆
3 Vitry Rabelais	3 Vitry Rabelais	3 Ivry Wallon

Un immense merci à nos partenaires : 🌟 **Département du Val-de-Marne** 🌍 **Kabubu** 🏆 **UNSS** 🇫🇷 **LFA**

Bravo à toutes les participantes, aux encadrants et à celles et ceux qui ont fait de cette journée un vrai succès.

Médailles 2025 & 2026

Au titre de Membre de Commission ou Personnel

PLAQUETTE	GUERCHOUN Albert LECOMTE Pascal THELEUS Pierre
VERMEIL	FETOUS Lakdar KUNTZMANN Michel NYEMBMAL
ARGENT	CALEGARI Stéphane NOYON Joël TRAORE Moussa
BRONZE	FONTAINE Sébastien JABRI Yasin

Au titre de Dirigeant(e) de Club

PLAQUETTE OR	CORGNAC Jean-Claude (FC BOISSY) FREJUS Daniel (BONNEUIL CSM) HUYET Claude (ARCUEIL COM)
ARGENT	FAUTRA Aline (ASOMBA)
BRONZE	HAMEL Mylène (ARCUEIL COM) ROBIN Laurence (ARCUEIL COM) D'EXPORT Jonathan (CA VITRY) FREJUS Marie-Ange (BONNEUIL CSM)

Le Comité valide les propositions de médailles.

Pour action :

🏆 Faire graver les Médailles qui seront remises à l'AG pour les Clubs et lors de Vœux pour les Commissaires.

DIVERS

Demandes d'ententes pour la saison 2025 & 2026, le Comité après un large débat, valide :

SENIORS D4 : SFC CANNAVEROIS et MOLDAVIE	U16 D2 : VITRY CA et BANN'ZANMI	U14 : VITRY CA et BANN'ZANMI	+ 55 Ans : US VILLENEUVE ABLON et VITRY CA
Equipe * Senior / Libre - Sfcc 1 - Seniors D4	Equipe * U16 (- 16 ans) / Libre - Vitry Ca 22 - U16 D2	Equipe * U14 (- 14 ans) / Libre - Vitry Ca 22 - Phase De Brassage U14	Equipe * Vétéran / Libre - Ent. Usva - Ca Vitry 42
Club support 582118 - SFCC	Club support 500004 - VITRY CA	Club support 500004 - VITRY CA	Club support 580485 - VILLENEUVE ABLON U.S

Mail du club COURONNES OFC (Parisien)

✚ Demande d'intégration du critérium de notre District + 45 Ans. **Accord du Comité de Direction**
Formation à prévoir pour les nouveaux Clubs et FMI

- ✚ Henri BAQUE va prendre contact avec les nouveaux clubs et communiquer une ou deux dates début septembre pour la mise en place des formations

TOUR DE TABLE

M. Denis TURCK

- ✚ Informe qu'un logiciel déployé par le District du 95 pour la gestion des « virements » & « prélèvements » sur les frais d'arbitrage va être présenté à l'ensemble des autres Districts à notre siège le jeudi 26 juin 2025. Un retour vous sera fait lors du prochain Comité.

M. Fred GALLONDE

- ✚ Suggère de mettre des sanctions à titre conservatoire pour les joueurs expulsés lors de la Coupe du Val de Marne U15
Le Président l'informe que la feuille de match ne nous est pas parvenue à ce jour et que la Commission de Discipline statuera sur le dossier le mardi 1^{er} juillet 2025.
- ✚ Communique des modifications importantes au « Statut de l'Arbitrage » sur les arbitres nommés en cours de saison et le nombre de match minimum à assurer selon la date de validation.

M. Edgard KOUNDE

- ✚ Pense qu'il faudrait mener une réflexion sur le « Statut de l'Arbitrage » en impliquant plus les arbitres car hormis remplir les obligations n'apporte rien dans le développement de la vie du Club.

Mme Pascale CHOQUET

- ✚ Pour les finales des coupes, il est impératif que les clubs respectent scrupuleusement le cahier des charges. Si un club ne répond pas aux exigences définies, cela devrait être considéré comme un match non joué. Les arbitres devraient faire preuve d'une plus grande rigueur lors des contrôles.

Mme Estelle BATHENAY

- ✚ Informe que le vendredi 27 juin 2025, les femmes du Comité de Direction vont mener une action pour mettre en lumière la place des femmes dans le football.
L'objectif : présenter cinq diapositives détaillant les diverses missions du District, les chiffres clés de l'investissement féminin au sein des instances du Football, et des pistes de réflexion sur les leviers à mettre en place. Cette présentation sera l'introduction pour engager un temps d'échanges constructifs, essentiel pour élaborer un « Plan d'Action » structuré autour de deux axes majeurs :
 - *Création d'un club des femmes engagées et dirigeantes : Un espace pour favoriser le dialogue et le soutien mutuel à travers des réunions régulières et un groupe de conversation WhatsApp dédié.*
 - *Renouvellement et fidélisation d'un nouveau public féminin : Trouver des stratégies pour attirer de nouvelles femmes prêtes à s'investir*

M. Henri BAQUE

- ✚ Va contacter les nouveaux Clubs pour les accompagner en début de saison
- ✚ Réunion RSO du lundi 23 juin 2025 qui était axé sur :
 - Présentation du plan global
 - 1^{ère} Echange du Comité de Pilotage et actions à travailler

PROCHAIN COMITE DE DIRECTION (Séminaire) LE 30 AOUT 2025

Le Président du District,
M. Denis TURCK

Le Secrétaire Général,
M. Bruno FOLTIER

COMMISSIONS

SAISON 2025 -2026

Mis à jour au 04/07/25



COMITE DE DIRECTION

Le Bureau du Comité de Direction :

- **TURCK Denis**, Président
- **ETIENNE Régis**, Vice-Président Délégué (*Représentant les Arbitres*)
- **Mme BATHENAY Estelle**, Vice-Présidente
- **FOLTIER Bruno**, Secrétaire Général
- **BAQUE Henri**, Secrétaire Général Adjoint
- **LACHASSAGNE Jean-Pierre**, Trésorier Général
- **IACOVELLA Sandrine**, Trésorière Générale Adjointe

Les Membres :

CALEGARI Stéphane (*Représentant les Éducateurs*)
CHOQUET Pascale (*Représentante des Licenciées*)
DARDENNES Patrick
GUILIANI Patricia
Dr BOLOURIAN Mani
FOPPIANI Jean-Jacques (*Représentant le Football Diversifié*)
KOUNDE Edgard
MAGGI Jean-Pierre

Assistent :

FERREIRA Lili (*Directrice Administrative*)
GALLONDE Fred (*Président de la CDA*)
CTD

Membres Honoraires :

Mme POLICON Marie-Thérèse, MM. BOURDOIS Pierre, CHAMELOT Albert, DALLA CIECA + Antoine,
GIRARD Jean- Claude, GRAZIANI Sam +, GUINOT Christian, VERDURON Claude
Thierry MERCIER (Président Honoraire), Daniel BROCHE, Jean-Jacques COMBAL +, Dr Michel THOMAS.

COMMISSIONS : Pôle « Prévention & Médiation »

Nom	Prénom	CONSEIL DES SAGES
AMSELLEM	EMILE	
COUFFIN	MICHEL	
LE GUYADER	JACQUES	
MAGGI	JEAN-PIERRE	Comité de Direction
MALONEY	SHAUN	
POLICON	MARIE THERESE	PRESIDENTE
RANNOU	ERIC	
ROCHETTE	BERNARD	
THOMAS	MICHEL	

Nom	Prénom	MEDICALE
ALBACHAR MOUSSA	Nasser	Médecin
LEGUYADER	JACQUES	Représentant des Educateurs
THOMAS	MICHEL	Médecin

Nom	Prénom	CDPME
CARRETO	ANTONIO	PRESIDENT
CHONCHON	ROBERT	
COUFFIN	MICHEL	
KOUNDE	Edgard	Comité de Direction
LE GUYADER	JACQUES	Représentant Educateurs
MAGGI	JEAN PIERRE	Comité de Direction
MILET	RODOLPHE	Représentant de l'UNAF
PASDELOUP	MARTINE	
POLICON	MARIE THERESE	Représentant Féminines
ROCHETTE	BERNARD	
SAINT ALBIN	MAURICE	
SOREL	Patrick	

Nom	Prénom	FOOTBALL ADAPTE
DELPierre	Gaëtan	
NIAKATE	Mamou	
VENDRUSCOLO	Gauthier	

COMMISSIONS : Pôle « Activités Sportives »

Nom	Prénom	Organisation des Championnats & Coupes
ARNAUD	GEORGES	
BOUSSARD	JEAN MARC	
BRUNET	DENIS	
CHAMPION	HUBERT	
DIAZ	FREDERIC	
NYEMBMAL	CHARLOTTE	
POLICON	MARIE-THERESE	<i>PRESIDENTE</i>

Nom	Prénom	FEMININES
BASSI	CECILIA	
BATHENAY	ESTELLE	<i>Comité de Direction</i>
CATELAN FONTAINE	MARIE CHRISTINE	
CHOQUET	PASCALE	<i>Comité de Direction</i>
COUTURE	MELANIE	
MOULIN	MARTINE	
NYEMBMAL	CHARLOTTE	
PEREIRA	FERNANDO	
POLICON	MARIE TERESE	<i>PRESIDENTE</i>
RIBEIRO ALVES	JOSE	
SEVESTE	PATRICK	
TAIEB	FLORENCE	
THOMAS	MICHEL	
YAGOUB	INES	

Nom	Prénom	Football à Effectif Réduit
AMSELLEM	EMILE	<i>PRESIDENT-HONNEUR</i>
DARDENNES	PATRICK	<i>Comité de Direction</i>
DAHMOUNI	SAID	
FETOUS	LAKDAR	
GOURDOU	JEAN PHILIPPE	
GRESSIEN	GEORGES	<i>PRESIDENT</i>
LOPES	PAULO	
MONNEY	VALERIE	
MOUSTAMID	ABDELLATIF	
NAZICAL	MARIE ANGE	
NOYON	JOEL	
RANSOU	VIRGINIE	
TAFININE	DRISS	<i>CTD-DAP</i>
URREGO SANCHEZ	MARITZA	

Nom	Prénom	CDA
ABED	MICHEL	
ANDRIANANTENAINA	HAJATIANA	
CORDON MELO	JEREMY	
DE SOUZA HANDY SOUSS	HANNAH	
EL HOR	BRAHIM	
ETIENNE	REGIS	<i>Comité de Direction</i>
CALEGARI	STEPHANE	<i>Représentant les Educateurs</i>
FOLTIER	BRUNO	<i>Comité de Direction</i>
GALLONDE	FRED	<i>PRESIDENT</i>
GASTON BELLEGARDE	MATHIAS	
GONZALEZ	ADRIEN	
JABRI	YASSIN	
PISANU	LUCA	
SOREL	PATRICK	
TIAN	XAVIER	

Nom	Prénom	OBSERVATEURS
ABED	MICHEL	
AGIUS	AURELIEN	
ARNAUD	GEORGES	
BOURDIGUEL	PATRICK	
CARLIER	JOEL	
CELLAMEN	EDDY	
CORDON MELO	JEREMY	
DE SOUZA HANDY SOUSS	HANNAH	
DIAS	JOSE	
EL KHATTARI	ABDELHAI	
ELHOR	BRAHIM	
FOLTIER	BRUNO	
FRANQUE	DIDIER	
GALLONDE	FRED	
GASTON BELLEGARDE	MATHIAS	
GONZALEZ	ADRIEN	
GUERET	JEREMY	
JABRI	YASIN	
LEMARIE	FABRICE	
NGUELLE	LEONARD	
PICHER	ARNAUD	
PINVILLE	FABRICE	
PISANU	LUCA	
RIT	NICOLAS	
SAADA	NABIL	
SOREL	PATRICK	
TURPIN	JEAN-RENE	

Nom	Prénom	PROMOTION DE L'ARBITRAGE
BATHENAY	ESTELLE	<i>Comité de Direction</i>
CALEGARI	STEPHANE	<i>Représentant les Educateurs</i>
ETIENNE	REGIS	<i>Comité de Direction</i>
FOLTIER	BRUNO	<i>Comité de Direction</i>
GALLONDE	FRED	<i>PRESIDENT</i>
IACOVELLA	SANDRINE	<i>Comité de Direction</i>

Nom	Prénom	Football Diversifié/Futsal
BENAISSA	YASSIN	
BLEY	ALLONGBOH	
FERNANDES	MARCO	
FOPPIANI	JEAN JACQUES	<i>PRESIDENT (Comité de Direction)</i>
GUILIANI	PATRICIA	<i>Comité de Direction</i>
MONNEY	VALERY	
MOULOBY	FRANCK OLIVIER	
RASAMIMANANA	JOHANN	
ROBERT	JEROME	
TAFININE	DRISS	
VALERO	LAURENT	

Nom	Prénom	DELEGUES
ARNAUD	GEORGES	
BAYRAK	TAYFUN	
CHONCHON	ROBERT	
COUFFIN	MICHEL	
DARDENNES	PATRICK	<i>Comité de Direction</i>
PASDELOUP	MARTINE	
SUSSET	FREDERIC	
VINCENTI	LOUIS	<i>PRESIDENT</i>

COMMISSIONS : Pôle «Financier»

Nom	Prénom	ANS
DARDENNES	PATRICK	
FERREIRA	LILI	
FOLTIER	BRUNO	
MAGGI	JEAN-PIERRE	
POLICON	MARIE-THERESE	

COMMISSIONS : Pôle «Règlementation»

Nommée pour 4 ans à partir 1^{er} Juillet 2024

Précisions : Si un membre du CD fait partie d'une commission de discipline (1^{ère} instance ou appel) en qualité de membre, dans ce cas il a forcément voix délibérative comme n'importe quel autre membre.

Ensuite, le Règlement Disciplinaire n'impose pas la présence d'un représentant du CD, des arbitres ou des éducateurs au sein d'un organe disciplinaire. Donc libre à vous de prévoir la présence ou non d'un tel représentant et de déterminer s'il a voix délibérative ou non.

Nom	Prénom	DISCIPLINE
ALVARADO	GERARD	
BAQUE	HENRI	<i>Comité de Direction : Voix Délibérative</i>
CHONCHON	ROBERT	
FERREIRA	LILI	<i>Instructeur Suppléant</i>
GALLONDE	FRED	<i>Représentant CDA</i>
GOUDJO	MARC KEVIN	
GUILANI	PATRICIA	<i>Instructeur</i>
LACHASSAGNE	JEAN PIERRE	<i>Comité de Direction : Voix Délibérative</i>
LE GUYADER	JACQUES	<i>Représentant des Educateurs</i>
PRZEDBORSKI	ELENA	
ROCHETTE	BERNARD	
SUSSET	FREDERIC	
VINCENTI	LOUIS	<i>PRESIDENT</i>

Nommée pour 4 ans à partir 1^{er} Juillet 2024

Nom	Prénom	DEPARTEMENTALE D'APPEL
ARNAUD	GEORGES	
BASINI	RINO	
COUFFIN	MICHEL	
ETIENNE	REGIS	<i>PRESIDENT (Comité de Direction)</i>
FERREIRA	LILI	<i>Instructeur Adjoint</i>
FOLTIER	BRUNO	<i>Représentant CDA (Comité de Direction)</i>
FOPPIANI	JEAN JACQUES	<i>Comité de Direction</i>
LOPES	PAULO	
MAGGI	JEAN PIERRE	<i>Comité de Direction</i>
MALONEY	SHAUN	
MONOT	DAVID	
PASDELOUP	MARTINE	
POLICON	MARIE THERESE	

Nom	Prénom	STATUTS REGLEMENTS
BOUSSARD	JEAN-MARC	
FOPPIANI	JEAN-JACQUES	<i>Comité de Direction</i>
GUERCHOUN	ALBERT	
GUILIANI	PATRICIA	<i>Comité de Direction</i>
LEFEBVRE	JEROME	
MAGGI	JEAN PIERRE	<i>PRESIDENT (Comité de Direction)</i>
POLICON	MARIE THERESE	

Nom	Prénom	COMITE D'APPEL <i>(Comité de Direction)</i>
BAQUE	HENRI	
BATHENAY	ESTELLE	
BOLOURIAN	MANI	
CHOQUET	PASCALE	
DARDENNES	PATRICK	
CALEGARI	Stéphane	
ETIENNE	REGIS	PRESIDENT
FERREIRA	LILI	<i>Instructeur Adjoint</i>
FOLTIER	BRUNO	
FOPPIANI	JEAN JACQUES	
GUILIANI	PATRICIA	<i>Instructeur</i>
IACOVELLA	SANDRINE	
KOUNDE	EDGARD	
LACHASSAGNE	JEAN-PIERRE	
MAGGI	JEAN PIERRE	

Nom	Prénom	STATUT DE L'ARBITRE
CARRETO	ANTONIO	
ETIENNE	REGIS	<i>Comité de Direction</i>
FERREIRA	LILI	<i>Administratif</i>
FOLTIER	BRUNO	PRESIDENT <i>(Comité de Direction)</i>
MAGGI	JEAN PIERRE	<i>Comité de Direction</i>
PAS DE LOUP	MARTINE	
POLICON	MARIE-THERESE	
SOREL	PATRICK	<i>Représentant CDA</i>

Nom	Prénom	STATUT DE L'ÉDUCATEUR
CALEGARI	STEPHANE	<i>Comité de Direction</i>
GRESSIEN	GEORGES	
LE GUYADER	JACQUES	PRESIDENT
LERAY	CHRISTIAN	

Nom	Prénom	Surveillance Opérations Electorales
AMSELLEM	EMILE	
BASINI	RINO	
BERTHO	FRANCK	
GRESSIEN	GEORGES	
GOUDJO	MARC KEVIN	
LEGUYADER	JACQUES	

Nom	Prénom	TERRAINS & EQUIPEMENTS
BERTHO	FRANCK	
CARRETO	ANTONIO	PRESIDENT
CHAMPION	HUBERT	
FOLTIER	BRUNO	<i>Comité De Direction</i>
PASDELOUP	MARTINE	

COMMISSIONS : Pôle «Développement»

Nom	Prénom	FAIR-PLAY
FERREIRA	LILI	<i>Administratif</i>
POLICON	MARIE THERESE	
DARDENNES	Patrick	<i>Comité de Direction</i>

Nom	Prénom	Organisation des Evènements
BERTHO	FRANCK	
CALEGARI	STEPHANE	
CHONCHON	ROBERT	
DARDENNES	Patrick	<i>Comité de Direction</i>
DELPierre	Gaëtan	
FERREIRA	LILI	<i>Administratif</i>
FOLTIER	BRUNO	
GUERCHOUN	ALBERT	
GARNIER	FRANCK	
PASDELOUP	MARTINE	
POLICON	MARIE THERESE	
VINCENTI	LOUIS	

COMMISSIONS : Pôle «Technique»

Nom	Prénom	TECHNIQUE
BASSI	CECILIA	
BATHENAY	ESTELLE	<i>Comité de Direction</i>
BEAUNE	THIERRY	
BONNARD	CEDRIC	
BRIDIER	JEAN MICHEL	
BROCHE	DANIEL	
CALEGARI	STEPHANE	<i>PRESIDENT</i>
CATELAN FONTAINE	MARIE CHRISTINE	
CHOQUET	PASCALE	<i>Comité de Direction</i>
DELPierre	GAETAN	<i>Agent Développement</i>
FEIJOEIRO	ALEXANDRE	
FONTAINE	SEBASTIEN	
GALLONDE	FRED	<i>Représentant CDA</i>
GOURDOU	JEAN PHILIPPE	
GRESSIEN	GEORGES	<i>Représentant des Educateurs</i>
GUN	MICKAEL	
KUNTZMANN	MICHEL	
LE GUYADER	JACQUES	
LECOMTE	PASCAL	
LERAY	CHRISTIAN	
NICIC	ALEKSANDAR	
OUDAYA	HEDI	
PARCINSKI	JEAN PIERRE	
RIMBAULT	GILBERT	
SEVESTE	PATRICK	
TAFININE	DRISS	<i>CTD – DAP</i>
THELEUS	PIERRE	
TRAORE	MOUSSA	
YAGOUB	INES	
ZIDANE	SALAH	

Nom	Prénom	FOOT MILIEU SCOLAIRE
BATHENAY	ESTELLE	<i>PRESIDENTE (Comité de Direction)</i>
BONNARD	CEDRIC	
LEGUYADER	JACQUES	
TAFININE	DRISS	<i>CTD – DAP</i>

COMITE D'APPEL CHARGE DES AFFAIRES COURANTES

PROCES-VERBAL N° 9

Réunion du lundi 07 juillet 2025



Président : M. Régis ETIENNE,

Présent : Mme GUILIANI Patricia, MM. Bruno FOLTIER, Edgard KOUNDE

Assiste : Mme Lili FERREIRA

APPEL de SUCY FC d'une décision de la Commission des STATUTS ET REGLEMENTS du 16/06/2025 :

- Courrier d'appel en date du 20/06/2025

Rencontre 28266987 : VILLEJUIF US / VITRY CA - U16 D1 du 25/05/2025

Décision de 1ère instance contestée :

U16 D1 - MATCH 28266987 – VILLEJUIF US 22 / VITRY CA 21 du 25/05/2025

REPRISE DU DOSSIER

Hors la présence de M. FOPPIANI

*La commission prend connaissance de la **demande d'évocation** en date 28/05/2025 du club de **SUCY FC** concernant la rencontre en objet.*

Audition pour le club de VILLEJUIF US 22 :

Maître BROYER Margaux avocate

M. NIAKATE Mahamadou, Dirigeant

Audition pour le club de VITRY CA 21 :

M. MPUNUNU MAKALONAKA

*Les personnes présentes confirment que la rencontre ne s'est pas déroulée et que seul l'éducateur de **VITRY CA 21** était présent.*

Le NON DEROULEMENT de la rencontre est confirmé par M. l'arbitre officiel de la rencontre par un courriel en date du 16 juin 2025.

*En conséquence, la commission est convaincue à l'issue de l'audition que la rencontre en objet ne s'est pas déroulée et que le résultat (4/0) sur la feuille de match résulte d'une erreur de manipulation par un Dirigeant du club de **VILLEJUIF US 22**.*

*La commission juge l'évocation du club de **SUCY FC** infondée et confirme le forfait du club de **VITRY CA 21** (-1 point, 0 but) et le gain de la rencontre au club de **VILLEJUIF US 22** (3 points, 5 buts).*

*Les joueurs du club de **VITRY CA 21** ont été indiqués par erreur sur la feuille de match et n'étant pas présents étaient valablement qualifiés pour éventuellement participer à une autre rencontre.*

*De plus, la commission confirme au club de **SUCY FC** qu'une évocation ne peut être effectuée qu'entre les clubs **directement** concernés pour la participation d'un joueur en moins de 48 heures.*

Le Comité,

Pris connaissance de l'appel du Club de VILLEJUIF US pour le dire recevable en la forme,

Considérant qu'une feuille de présence des assujettis a été établie et qu'elle fait partie intégrante du PV,

Après avoir noté l'absence non excusée de l'Arbitre Officiel de la rencontre, M. KWEME Damas,

Après audition des personnes présentes :

VILLEJUIF US :

- Maître Margaux BROYER, représentant le club
- M. NIAKITE Mahamadou, Vice-Président de Villejuif US

VITRY CA :

- M. FOPPIANI Jean-Jacques, Président

SUCY FC :

- M. ARTEIL Xavier, Directeur Technique
- M. BOULESTINA Jesse, Educateur

La parole a été donné en dernier au club de SUCY FC,

Considérant que les représentants de SUCY FC, indiquent :

-  *Qu'ils ont été surpris à la lecture de la décision de la Commission des Statuts et Règlements, et en particulier sur l'emploi du terme « erreur de manipulation »,*
-  *Que pour valider une feuille de match, il faut des codes identifiants des 3 parties prenantes, à savoir l'arbitre de la rencontre, le club recevant et le club visiteur,*

- 🏆 Qu'ils sont particulièrement étonnés, de constater qu'un score apparaissait sur le site du District du Val de Marne de Football alors qu'ayant un dirigeant sur place ce dernier a constaté que la rencontre n'ayant pas eu lieu,
- 🏆 Qu'ils sont particulièrement étonnés de constater que la feuille de match établie comportait un résultat (4/0 en faveur de Villejuif) et des remplacements (2 pour Villejuif US et 1 pour VITRY CA) avec la précision des minutes desdits remplacements,
- 🏆 Qu'ils n'arrivent pas à comprendre quel était l'intérêt de faire une FMI, compte tenu que la rencontre n'a pas eu lieu,
- 🏆 Qu'ils regrettent très fortement l'absence non excusée de l'Arbitre Officiel qui aurait pu apporter des précisions,
- 🏆 Que par ailleurs ils souhaitent connaître le montant de l'indemnité perçue par l'Arbitre Officiel sur cette rencontre qui ne devrait représenter que les frais de déplacements soit 48,50€,

Considérant M. Jean-Jacques FOPPIANI, Président du CA VITRY I, indique :

- 🏆 Qu'il n'était pas présent le jour du match mais qu'il a reçu un appel de son Educateurs lui signifiant qu'il n'avait que 6 joueurs et qu'il avait informé le club de Villejuif pour lui indiquer qu'il serait forfait,
- 🏆 Que son équipe n'avait aucune probabilité d'être maintenue car elle a perdu toutes les rencontres de la saison,
- 🏆 Que son coach était présent le jour du match pour remplir les formalités d'avant match sur la FMI et qu'il aurait laissé ses codes pour clôturer la FMI
- 🏆 Que l'Arbitre Officiel de la rencontre, M. KWEME Damas serait également parti après l'établissement des formalités d'avant match,
- 🏆 Que pour lui le forfait était acté, d'où sa surprise en voyant une feuille de match avec un résultat,

Considérant M. Mahamadou NIAKITE, Vice-Président de Villejuif US, indique :

- 🏆 Que la clôture de la FMI (y compris l'apposition des signatures) sont de la responsabilité du Coach responsable de l'équipe mais que dans tous les cas il est de la responsabilité de l'Arbitre Officiel de s'assurer de la validation et de la clôture de la FMI,
- 🏆 Qu'il est bien inscrit sur la FMI ais qu'il n'était pas présent,
- 🏆 Qu'il indique que le score Forfait était encore plus en leur faveur que le score indiqué, et qu'il n'avait donc aucun profit à tirer de cette erreur,
- 🏆 Qu'il confirme que le match n'a pas eu lieu,
- 🏆 Qu'il ne peut pas communiquer au Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes le nom du dirigeant qui avait la tablette en main au moment de sa finalisation au motif qu'elle serait à disposition dans la loge du gardien,
- 🏆 Qu'il demande qu'une décision juste et équitable soit prise par le Comité d'Appel,

Considérant Maître Margaux BROYER Vice-Président de Villejuif US, indique :

- 🏆 Que tout ce qui est dit est loin de l'affaire et du motif de l'audition, à savoir l'Evocation par le club de SUCY FC,
- 🏆 Que la lecture de l'article 187.2 des Règlements Généraux indique que l'évocation du club de SUCY FC n'entre pas dans le champs d'application de cet article,
- 🏆 Qu'il n'y a pas de fraude,
- 🏆 Qu'il n'y a pas lieu de s'attarder sur les signatures de la FMI, car c'est une erreur de tablette,

Considérant que le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes précise :

- 🏆 Que l'évocation et en conformité avec l'article 187 des RG de la FFF qui mentionne : "... l'évocation par la Commission compétente est toujours possible en cas , ..., d'infraction définie à l'article 207 des RG de la FFF",
- 🏆 Qu'il est très fortement regrettable que l'Arbitre Officiel de la rencontre soit absent non excusée
- 🏆 Qu'il ressort des auditions :
 - Que la FMI a été remplie par les 2 éducateurs et/ou dirigeants responsables pour ce qui concerne les formalités d'avant match,
 - Qu'il prend note du départ de l'éducateur de VITRY CA dès lesdites formalités d'avant match établies,
 - Qu'il prend note de l'éventuel départ de l'Arbitre Officiel, M. KWEME Damas dès les formalités d'avant match établies (hypothèse émise par le Président de VITRY CA),
 - Qu'à partir de ce moment la tablette support de la FMI était entre les mains d'un dirigeant responsable de VILLEJUIF US,
 - Que ladite FMI a été établie pour ce qui concerne les formalités d'après match et de clôture,

- Qu'un score a été inscrit (4 buts à 0 en faveur de VILLEJUIF US),
- Que les zones réservées aux remplacements ont été remplies (3 remplacements avec les minutes correspondantes),
- Que des signatures d'après match ont été apposées dans les cases prévues à cet effet,
- Que certaines d'entre-elles et notamment celle de l'arbitre de la rencontre sont différentes de celles apposées lors de l'établissement des formalités d'avant match,
- ☛ Qu'il est prévu lors de l'établissement des formalités d'avant match qu'une équipe soit absente et que dans ce cas il convient de cocher la case "équipe absente",
- ☛ Que l'arbitre de la rencontre a accepté l'établissement de formalités d'avant match frauduleuses en laissant remplir la partie de FMI dédiée à l'équipe de VITRY CA alors que cette dernière était absente,
- ☛ Que les dirigeants et/ou éducateurs responsables des 2 équipes ont également accepté cette situation en toute connaissance de cause,
- ☛ Que finaliser la FMI comme elle l'a été pour cette rencontre ne peut pas être la conséquence d'une erreur de tablette,
- ☛ Que les points énoncés ci-dessus démontrent l'établissement d'une feuille de match frauduleuse et/ou de complaisance entrant de plain-pied dans le cadre de l'article 207 des RG de la FFF comme indiqué ci-dessus,
- ☛ Que toujours conformément à l'article 207 des règlements Généraux de la FFF est passible de sanctions : « tout assujetti au sens dudit règlement qui a fraudé ou tenté de frauder, dissimulé une information, produit un faux ou fait une fausse déclaration »

Par ces motifs, et après avoir délibéré,

Le Comité jugeant en Appel, décide :

- ☛ **De donner match perdu par pénalité aux deux clubs 0 But /-1 Pt, motif : établissement d'une feuille de match frauduleuse et/ou de complaisance,**
- ☛ **D'annuler le forfait de Vitry CA (y compris l'amende automatique),**
- ☛ **De transmettre le dossier à la Commission de Discipline pour suite à donner, (en annexant au présent Procès-Verbal le nom des LOG « FMI »**
- ☛ **De transmettre le dossier à la CDA pour suite à donner**
- ☛ **De demander au Club de VILLEJUIF US de lui transmettre sans délai la fiche des frais laissé par l'arbitre pour la rencontre citée,**

LOG FMI pour cette rencontre :

Date opération	Origine	Info. Tablette	Type	Utilisateur
21/05/2025 18:50:12	Tablette N° XXXX37c2F9d	3.9.0.0	Régénération des données du match	Nicoll Junior NSUESSEAU
24/05/2025 19:21:30	Tablette N° XXXX36d7c5e4	3.9.0.0	Régénération des données du match	LABREYEN SRINIBARAGATHAN
25/05/2025 02:25:16	Tablette N° XXXX7d77654	3.9.0.0	Régénération des données du match	LABREYEN SRINIBARAGATHAN
26/05/2025 10:14:56	Tablette N° XXXX37c2F9d	3.9.0.0	Transmission Feuille Match	Nicoll Junior NOLESSEAU

La présente décision est susceptible d'appel selon les articles 31.1.3 et 31.1.6 du RSG du district du Val de Marne et/ou devant les juridictions administratives dans un délai de 15 jours à compter de sa notification dans le respect des dispositions des articles L 141-4 et R 141-5 et suivants du code du sport (saisine préalable obligatoire de la conférence des conciliateurs du CNOSF).

DISTRICT DU VAL DE MARNE DE FOOTBALL
DL, Boulevard des allés - 94500 CHAMPIGNY SUR MARNE

Séance du : 31/07/25
Appelant : Sucy FC
Rencontre concernées : Villejuif US / Vitry CA U-16 D1 du 25/05/25

FEUILLE DE PRESENCE DES ASSUJETTES

Nom Prénom	Club	Fonction	Signature
ARTHEIL KAVEN	SUCY FC	D. J.	[Signature]
BONASTIN JORGE	SUCY FC	EDUCATEUR RESP	[Signature]
KORTAOU	Assoc. Sportive C.A. VITRY	ARBITRE	[Signature]
WIKHAK	US Villejuif	Vice Président	[Signature]
W. BOUTER	Villejuif	avocat	[Signature]

.....
APPEL de CHAMPIGNY FC d'une décision de la Commission des STATUTS ET REGLEMENTS du 16/06/2025 :

- Courrier d'appel en date du 20/06/2025

Rencontre 28263982 : ORLY AC / CHAMPIGNY FC - Anciens D1 du 25/05/2025

Décision de 1ère instance contestée :

REPRISE DU DOSSIER

La commission prend connaissance de la demande d'évocation en date 28/05/2025 du club de CHAMPIGNY F. C. 94 41 pour le match cité en référence pour éventuelle fraude sur identité ou substitution du joueur DA COSTA Josué.

Audition pour le club de CHAMPIGNY F. C. 94 41 :

M. CARDOSO Christophe (joueur)

M. YAICHE Belkacem (représentant du club)

Audition de M. KISSI Mohamed (arbitre officiel assistant 1)

Audition pour le club de ORLY AC 41 :

M. DA COSTA Josué (joueur)

M. MARTIAL Yvon (dirigeant)

Absence excusée de M. GUERET Jeremy (arbitre central).

Pour information, l'arbitre bénévole du match US VILLECRESNES 41 /ORLY AC 42 – D3.B du 25/05/2025, absent excusé, a adressé un courrier qui confirme que le joueur DA COSTA Josué du club de ORLY AC était absent et n'a pas participé à la rencontre.

Les personnes présentes confirment que le contrôle des licences a bien été effectué avant la rencontre ce qui confirme que le joueur DA COSTA Josué était bien présent au match ORLY AC / CHAMPIGNY FC et ne pouvait donc être présent à la rencontre US VILLECRESNES / ORLY AC - D3.B à la même date.

En conséquence, la commission dit que la demande d'évocation est non fondée et confirme le résultat acquis sur le terrain.

Le Comité,

Pris connaissance de l'appel du Club de CHAMPIGNY FC pour le dire recevable en la forme,

Considérant qu'une feuille de présence des assujettis a été établie et qu'elle fait partie intégrante du PV,

Après avoir noté l'absence non excusée des personnes convoquées du Club de Orly AC et des deux Arbitres Assistants, MM. KISSI Mohamed et EL BARKANI Abdelilah,

Après audition des personnes présentes :

Officiel :

- M. GUERET Jérémy, Arbitre Central

CHAMPIGNY FC :

- M. FAUSTINO Tony ; Educateur
- M. CARDOSO Christophe, Capitaine

Considérant que le Club de CHAMPIGNY FC a transmis une vidéo, visionnée en début de séance montrant le joueur N° 7 de Orly AC ayant participé à la rencontre,

Considérant que l'Arbitre Officiel, M. GUERET Jérémy, indique :

-  Que la vérification des licences à bien été effectuée conformément au règlement et qu'aucune irrégularité et/ou anomalie n'a été relevée,
-  Que le capitaine d'Orly AC et plusieurs joueurs étaient retournés au vestiaires après la vérifications des licences,

Considérant les représentants de CHAMPIGNY FC, indiquent :

-  Que l'enjeu de la rencontre était une montée en Ligue pour l'une des deux équipes,
-  Qu'il se sont aperçu lors de la convocation en 1^{ère} instance, que joueur n° 7 présent lors de cette convocation ne correspondait pas au joueur n° 7 qui avait participé à la rencontre,
-  Qu'il suffisait de visionner la vidéo envoyée avant l'audition en appel pour confirmer ce point,
-  Qu'il suffisait également de regarder une photographie produite qui montre M. DA COSTA Josué du club de ORLY AC derrière le grillage du stade d'ORLY AC,

- Qu'ils confirment les propos de M. GUERET Jérémy, arbitre central de la rencontre, quant au retour de certains joueurs d'ORLY AC dans leur vestiaire après le contrôle des licences,

Considérant que le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes précise :

- Qu'après avoir montré à M. GUERET Jérémy, Arbitre central de la rencontre, les photos de la licence et de la pièce d'identité de M. DA COSTA Josué du club de ORLY AC, ce dernier confirme que c'est bien le joueur qui s'est présenté au contrôle des licences,
- Que les preuves fournies via une vidéo par le club de Champigny FC démontrent indubitablement que le joueur présent qui a participé à la rencontre n'était pas le joueur DA COSTA Josué,
- Que la substitution de joueur concernant M. DA COSTA Josué du club de ORLY AC et le joueur ayant effectivement participé à la rencontre entre le contrôle des licences et le début de la rencontre est avéré,

Par ces motifs, et après avoir délibéré,

Le Comité jugeant en Appel, décide :

- De donner match perdu par pénalité à ORLY AC : 0 but / -1 Pt
- De donner match gagné à CHAMPIGNY FC : 1 But / 3 pts
- De retirer 6 points au classement de Orly AC, motif : substitution de joueur après la vérification des licences,
- De transmettre le dossier en Commission de Discipline pour suite à donner,
- D'infliger une amende de 100€ au club d'Orly AC pour absence non excusée,

La présente décision est susceptible d'appel selon les articles 31.1.3 et 31.1.6 du RSG du district du Val de Marne et/ou devant les juridictions administratives dans un délai de 15 jours à compter de sa notification dans le respect des dispositions des articles L 141-4 et R 141-5 et suivants du code du sport (saisine préalable obligatoire de la conférence des conciliateurs du CNOSF).



DISTRICT DU VAL DE MARNE DE FOOTBALL
131, Boulevard des alliés - 94500 CHAMPIGNY SUR MARNE

Séance du : 7/07/25
Appelant : Champigny FC
Rencontre concernées : Orly AC / Champigny FC Anciens D1 du 25/05/25

FEUILLE DE PRESENCE DES ASSUJETIS

Nom Prénom	Club	Fonction	Signature
GUERET Jeremy	—	Arbitre Central	
FAUSTINO Tony	Champigny FC	ARBEH	
CARDOSO Christophe	Champigny FC	Capitaine	

**Le Président de séance,
Régis ETIENNE**

**La secrétaire de séance
Lili FERREIRA**

COMMISSION ORGANISATION DES COMPETITIONS CHAMPIONNATS & COUPES

Réunion Restreinte du 8 Juillet 2025



Suite à des interrogations soulevées par les clubs concernant l'interprétation du règlement pour la montée en D1 Seniors, nous avons consulté la FFF

Il a été confirmé que le calcul pour les montées s'effectue bien sur les **six premières équipes** des groupes de 12 équipes et **plus**.

Après avoir procédé à ce calcul pour chaque groupe, l'équipe promue en D1 Seniors est : **VILLIERS ES**.

Voici le détail des coefficients pour les équipes concernées :

GRUPE A

- **ARCUEIL COSM** : 16 pts / 10 matches (Coefficient : 1,60)
- **VITRY ES** : 16 pts / 10 matches (Coefficient : 1,60)

GRUPE B

- **VILLIERS ES** : 17 pts / 10 matches (Coefficient : 1,70)

Nous vous prions de bien vouloir excuser cette erreur involontaire de notre part et vous remercions de prendre bonne note de ce rectificatif.

Bien cordialement,

SENIORS D2 – POULE A

Equipes exclues:

FONTENAY SS/BOIS US 2

HAY LES ROSES CA 1

MAROLLES FC 1

PERREUX AS FRAN 3

THIAIS FC 2

VILLENEUVE ABLON US 2

VILLENEUVE AFC 1

#	Equipe	Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	BP	BC	Diff
1	CHEVILLY LARUE ELAN	19	10	5	4	1	0	0	16	12	6
2	ARCUEIL COSM	16	10	4	4	2	0	0	18	15	-3
3	VITRY ES	16	10	5	2	3	0	-1	25	22	-3
4	BOISSY F.C.	15	10	5	1	4	0	-1	26	17	-9
5	AC CRETEIL	9	10	2	3	5	0	0	19	22	-3
6	ORMESSON U.S.	6	10	2	0	8	0	0	11	29	-18

SENIORS D2 – POULE B

CLASSEMENT SIMULÉ

Equipes exclues:

BONNEUIL S/MARNE CSM 2

BRY F.C. 1

CHAMPIGNY F.C. 94 2

NOGENT S/MARNE F.C. 2

ST MAUR VGA 2

SUCY F.C. 2

#	Equipe	Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	BP	BC	Diff
1	RUNGIS U.S.	20	10	6	2	2	0	0	15	8	7
2	VILLIERS S/ M. ES	17	10	5	2	3	0	0	17	14	-3
3	GENTILLY AC	15	10	4	3	3	0	0	18	18	0
4	KREMLIN BICETRE CSA	13	10	3	4	3	0	0	11	14	-3
5	LIMEIL BREVANNES A.J.	12	10	3	3	4	0	0	15	13	-2
6	VITRY CA	6	10	2	0	8	0	0	12	21	-9

COMMISSION DU CALENDRIER

(Championnats et Critériums Foot à 11)

Réunion RESTREINTE DU 08 juillet 2025



MODIFICATIONS « MONTEES & DESCENTES »

LE TABLEAU RECAPITULATIF MIS A JOUR SUR LE SITE INTERNET

Les présentes décisions « montées & Descentes » sont susceptibles de recours devant le Tribunal Administratif dans un délai d'un mois à compter de sa notification. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs du Comité National Olympique et Sportif Français dans un délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L. 141-4 et R. 141-5 et suivants du Code du Sport.

MONTEES

SENIORS :

D2 en D1 : VILLIERS ES (MS)

D3 en D2 : ENT. SANTENY MANDRES (MS)

ANCIENS :

D1 en R3 : CHAMPIGNY FC

D2 en D1 : VILLIERS ES (MS)

Suprêmes Béliers reste en D2

U16 :

D3 en D2 : ENT. SANTENY MANDRES (MS)

U14 :

D3 en D2 : VAL DE FONTENAY AS (MS)

FEMININES :

Montées en R3 : CRETEIL LUSITANOS US et CHAMPIGNY FC

DESCENTES

SENIORS :

D2 en D3 : ORMESSON US (2) (DO)

CDM :

R2 en D1 : PORTUGAIS VILLENEUVE ST GEORGES

U16 :

D1 en D2 : VILLEJUIF US

D2 en D3 : VILLEJUIF US 2 (DO)

U14 :

D2 en D3 : THIAIS FC (2) (DO)

FEMININES :

Descentes de Ligue : VILLENEUVE ABLON CO / CACHAN CO e VITRY ES

ANNEXES

RENT A CAR

+ PROCHE, - CHER

OFFRE SPÉCIALE

Pour les licenciés du District du
Val-de-Marne de Football



10 % de réduction*

sur le montant de votre location
avec le code : **RAC-DISTRICT10**

À très bientôt dans nos agences !



Offre valable jusqu'au 31/12/24 pour la location d'une voiture ou d'un véhicule utilitaire dans les agences Rent A Car du Val-de-Marne participantes (Champigny-sur-Marne, Charenton-le-Pont, Saint-Maur-des-Fossés, Créteil/Bonneuil, Vitry-sur-Seine et Choisy-le-Roi). Valable sur les tarifs publics en vigueur, hors promotions en cours, hors service Aller Simple, selon les conditions générales de location disponibles en agences, sous réserve de disponibilité. Sur présentation d'une licence d'un club du District du Val-de-Marne de Football (licence en cours) pour le retrait du véhicule.

LOCATION DE VÉHICULES

rentacar.fr
0 891 700 200 Service 0,20 €/min
* prix appel

Tarifs DISTRICT FOOTBALL VAL-DE-MARNE TTC 2024 Véhicules de tourisme

Catégories	Exemple de modèle	1 à 3 jours		4 à 8 jours		9 à 15 jours		16 à 29 jours		30 jours et +	
		Prix par jour HT		Prix par jour HT		Forfait Mensuel		Forfait Mensuel		Prix total mensuel	
		100 km/jour	100 km/jour	100 km/jour	100 km/jour	100 km/jour	100 km/jour	100 km/jour	100 km/jour	3000 km	KM supp
A	ECO 3P	45,53	34,15	28,22	24,13	22,37	671,10	0,23			
B	CITADINE 5P	49,76	37,32	30,85	26,38	25,15	754,50	0,24			
BP	CITADINE 5P BOITE AUTO	54,00	40,50	33,48	28,62	27,31	819,30	0,24			
C	AFFAIRE	64,58	48,44	40,04	34,24	30,74	922,20	0,25			
CP	AFFAIRE BOITE AUTO	68,82	51,61	42,67	36,48	32,15	964,50	0,25			
D	CONFORT	73,06	54,79	45,30	38,72	37,74	1 132,20	0,28			
DP	CONFORT BOITE AUTO	80,47	60,35	49,90	42,65	39,38	1 181,40	0,28			
DMP	MULTISPACE	88,51	66,38	54,88	46,92	40,66	1 219,80	0,29			
E	BERLINE	100,16	75,12	62,10	53,09	44,72	1 341,60	0,00			
EP	BERLINE BOITE AUTO	109,06	81,79	67,62	57,80	46,13	1 383,90	0,31			
F	MINIBUS 9 places	146,92	110,18	91,08	77,87	63,53	1 905,90	0,34			
FP	MONOSPACE 7places	140,82	105,61	87,31	74,64	55,91	1 677,30	0,34			

* Tarifs non applicables du 1er Juin au 31 août

TARIF EN € TTC TVA : 20 %

Validité : Du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024

ASSURANCES

Garantie dommages (CDW) : Inclus
Garantie vol (TP) : Inclus
Assistance 24H/24

Inclus
Inclus

Tampon et signature